

**CONSEIL du 9<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT**  
**18 janvier 2021**  
**18 h 30**

*La séance est ouverte à 18 h 30*

Le lundi 18 janvier 2021, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 12 janvier 2021 en séance par visio-conférence par Madame la Maire du 9ème arrondissement.

\* \* \* \* \*

Madame Anne BRAIBANT propose un vote à main levée pour désigner Madame Lisa MAMBRÉ comme secrétaire de séance. Approbation à l'unanimité, Madame La Maire procède à l'appel.

\* \* \* \* \*

PRÉSIDENTE : Anne BRAIBANT

SECRÉTAIRE ÉLUE : Lisa MAMBRÉ

PRÉSENTS : Anne BRAIBANT ; François GENOUVRIER ; Antoine JOBERT ; Malika BONNOT ; Quentin CARPENTIER ; Lisa MAMBRÉ ; Bastien MUSSET ; Emmanuel GIRAUD ; Adrien DRIOLI ; Gautier CHAPUIS ; Camille AUGÉY ; Pauline BRUVIER HAMM ; Gérard COLLOMB ; Jean-Pierre OTTAVIANI ; Elie PORTIER ; Blandine REYNAUD ; Cyril GUINET ; Marion CRÉTINON ; Sylvie FRENILLOT ; Marie ALCOVER ; Servane DEBAUGE ; Yohann PARIS ; Amaïa SAINZ-RUIZ ; Fatiha BENAHMED ; Alain GIORDANO

ABSENTE EXCUSÉE AVEC DEPÔT DE POUVOIR : Camille LACOSTE (pouvoir à Yohann PARIS)

ABSENTE NON EXCUSEE : Fouziya BOUZERDA

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

\* \* \* \* \*

Mesdames, Messieurs, Chers collègues, bonsoir. Il est 18h31 il me semble et je déclare ouverte la séance du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement du 18 janvier 2021. Je vais rappeler les modalités de ce conseil d'arrondissement qui se déroule en visioconférence, il est retransmis en direct sur Youtube.

**Mme la Maire :** Je vous propose d'entrer dans le vif du sujet, tout d'abord en commençant par le vote du procès-verbal du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> décembre 2020. Vous avez normalement reçu ce procès-verbal avec un correctif cet après-midi. Est-ce qu'il y a des observations ? Je le mets aux voix, qui votent contre ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est adopté. Pour rappel, les règles de la visioconférence sont identiques aux règles du conseil de décembre 2020. Un mot d'ordre : la patience parce qu'il y a forcément des petits décalages entre le son, l'image et les prises de parole. Ne touchez pas à votre micro : nous gérons à distance l'ouverture et la fermeture. Une fois que je vous donne la parole, attendez 3 ou 4 secondes pour la prendre. Je vous invite à des prises de parole claires et synthétiques afin de favoriser la compréhension par tous. Levez la main pour demander la parole, comme en séance ordinaire. Les votes se font à main levée : attendez que je vous aie indiqué que vous pouvez baisser la main pour nous permettre de bien comptabiliser.

Ces détails techniques évoqués, permettez-moi de commencer cette séance du conseil en vous adressant mes meilleurs vœux pour 2021. Une belle année et surtout une bonne santé à tous et à tous ceux qui vous sont chers avec le souhait de pouvoir retrouver nos libertés, de vivre des moments festifs, de partager à nouveaux de la convivialité. La crise sanitaire est toujours là. Nous devons vivre avec elle. Je vous invite toutes et tous à redoubler de vigilance et je mesure l'effort que je vous demande. Nous sortirons ensemble de cette crise sanitaire. Bien évidemment, nous invitons chacune et chacun à privilégier la vaccination dès lors que ce sera possible pour tous. Je souhaite co-construire nos politiques publiques en faisant vivre la démocratie locale qui a été mise à mal, aller à la rencontre des habitants. Pour un arrondissement plus vert, plus solidaire, avec plus de liberté, plus de légèreté. Parce que la traditionnelle séance des vœux ne pourra avoir lieu en présentiel, une vidéo des vœux est en ligne depuis vendredi soir. En 2021, nous souhaitons un arrondissement plus vert, plus de piétonisations, plus de vergers, plus de culture. Nous voulons relancer, retisser les liens distendus par la crise. Accompagner ceux qui font les cohésions locales et font vivre nos quartiers : les associations, les commerçants et tous les acteurs économiques et aussi les acteurs culturels. Nous devons répondre à la crise sanitaire en accompagnant la stratégie de soins : renforcer la possibilité de se faire dépister : déjà 50 000 tests à Gerland ; un nouveau site temporaire dans le 9e dans quelques jours. Accompagner la vaccination : avec le centre de Gerland. Faire connaître et développer l'offre de soutien psychologique : la crise a été impitoyable avec ceux qui sont en fragilité et en souffrance psychologique. Nous poursuivrons la communication et l'information. En 2021, nous allons aussi voter une PPI résolument écologiste et progressiste. Sans rien dévoiler, nous avons déjà pris l'engagement d'une augmentation de 20% de la PPI. Une PPI à 1.2 Milliard. Nous l'avons élaboré en 6 mois contre 18 lors du précédent mandat. Nous l'avons dit : il s'agit du dernier mandat pour le climat. Il fallait agir vite, décider bien.

Mise au vote du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020 : ADOPTE A L'UNANIMITE.

A l'ordre du jour ce soir, 15 projets de délibérations et un vœu qui sera présenté par Mme REYNAUD en fin de ce conseil et je propose d'entrer tout de suite dans le vif du sujet avec la première délibération.

Rapporteur : François GENOUVRIER

Tout d'abord un petit mot sur les objectifs du rapport développement durable.

Ce rapport est une obligation légale, institué par la loi Grenelles 2, en 2010. Il vise à présenter la situation de la Ville en matière de développement durable. La présentation de ce rapport doit être réalisée préalablement aux débats sur le projet de budget. L'objectif est donc que les thématiques du développement durable soient mises en exergue au moment de définir les budgets à allouer aux différentes actions publiques.

Le rapport s'appuie sur deux parties distinctes. La première partie présente les différentes actions menées sur le territoire au cours de l'année passée. La deuxième partie donne des chiffres permettant de quantifier et suivre l'évolution dans le temps de certains indicateurs.

Ce rapport est donc un bon outil de suivi de l'action municipale, et nous espérons nous appuyer sur celui-ci dans les prochaines années mesurer leurs effets de nos politiques, et faire évoluer nos actions au regard de l'évolution des indicateurs. C'est aussi un enjeu de redevabilité, que de pouvoir partager avec les habitants un tableau des actions réalisées, des bonnes choses et aussi des améliorations envisageables.

Nous avons d'ores-et-déjà entrepris un travail de réflexion sur la forme à donner au rapport afin qu'il puisse remplir ces objectifs. Sortir d'un effet catalogue, expliquer la corrélation entre les actions et les indicateurs, et surtout mettre en avant les indicateurs les plus importants.

Au-delà de la forme du rapport, et pour rentrer dans le fond du sujet, nous souhaitons donner plus de poids aux sujets majeurs qui préoccupent nos concitoyens, et pour lesquels nous avons été élus.

Nous souhaitons sortir du dogme de la croissance infinie sur une planète finie, du développement durable et de la croissance verte.

Le législateur national même a compris depuis longtemps que ces termes étaient obsolètes, en modifiant les objectifs légaux du rapport développement durable. En effet, depuis 2016, il ne s'agit plus de parler « développement », mais « transition ». Les mots « production et consommation responsable » ont été remplacés par « économie circulaire » dans le texte de loi.

Le gouvernement l'a demandé, nos représentants nationaux l'ont écrit dans la loi, mais les élus lyonnais de la majorité précédente l'ont refusé. Ainsi depuis 2016 nos prédécesseurs ont continué de parler développement, production et consommation, en lieu et place de transition et économie circulaire.

Heureusement, la population lyonnaise a bien compris les enjeux que représentent le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité, la pollution de l'air, des sols, de l'eau des rivières. Les lyonnaises et les lyonnais nous ont élu avec l'espoir que nous menions une politique réellement ambitieuse sur ces différents sujets.

Le rapport développement durable 2019, sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer, présente un catalogue d'initiatives qui sont intéressantes, et l'on peut saluer l'engagement des acteurs qui y ont contribué. Mais il faut parfois savoir lire entre les lignes, contextualiser certains éléments clés du débat, et savoir dire que pas assez n'a été fait.

A titre d'exemple, je citerai que dans le 9e arrondissement, en 2019, 2 copropriétés ont effectué une rénovation énergétique, pour un total de 180 logements. Dit comme ça, c'est pas mal. Mais quand on sait que le 9e compte près de 30 000 logements, dont 15 000 passoires énergétiques, on se rend compte qu'à ce rythme-là on y sera encore dans un siècle.

Nos collègues de l'opposition vont sûrement dans un instant prendre la parole pour nous chanter les louanges de leur bilan et nous rappeler que le progrès, c'est vrai.

Avant de les écouter je tenais à remercier les citoyens du 9e, les associations et toutes les entreprises qui ont œuvré à la transition écologique de l'arrondissement en 2019, et je leur signale qu'ils peuvent compter sur notre soutien et notre détermination pour les années à venir.

**Mme la Maire :** Merci M. GENOUVRIER, est-ce qu'il y a des prises de paroles sur ce premier dossier qui n'est pas soumis aux votes?

**M. GIORDANO :** Je souhaite intervenir, pour a priori, chanter les louanges de notre bilan, si j'ai bien suivi les remarques de mon prédécesseur. Sur ce dossier, que je connais un petit peu puisqu'il se trouve qu'en 2018, j'avais eu l'honneur de présenter ce rapport portant sur le développement durable. C'est une obligation et il va être présenté au conseil municipal. Il me semble que le ton qui a été adopté pour présenter cette délibération est un petit peu le ton que j'ai retrouvé dans la présentation de ce rapport développement durable. Je voulais vous en citer juste une phrase de l'adjoint qui va certainement le présenter au conseil municipal : « Nous avons extrait de ce rapport quelques éléments qui vous permettent de retenir l'essentiel de 2019 » ce qui nous convient tout à fait, c'est comme ça qu'il faut faire, « Alors que notre équipe n'a pas encore été élue » puisque je rappelle que c'était en 2019 et que je n'y peux rien, c'est la loi qui est comme ça, « pour mettre en œuvre une politique de transition écologique ambitieuse ». Il est ainsi sous-entendu que l'ambition commence maintenant et qu'elle n'avait pas eu lieu avant. J'ai retrouvé un peu ces formules dans l'intervention précédente et je voulais me permettre de rajouter quelques données.

Alors tout d'abord, vous n'avez pas cité d'exemples mais quand on lit le rapport, il y a quelques actions qui sont citées. Je ne dirais pas les détails, mais si vous me le permettez, par exemple, dans la promotion de la biodiversité, vous mettez « la direction des espaces verts a initié depuis 2014 une dynamique d'échanges des savoirs et pratiques entre les jardiniers et agents reconnus pour leurs compétences naturalistes, par exemple, en matière de papillons, oiseaux ou gestion écologique ou botanique et jardinier des cycles labélisés Eco-jardin ». Vous précisez avoir « reçu un label pour leur gestion écologique exemplaire », ce qui est le cas, donc ce n'est pas moi qui chante les louanges, c'est le rapport que je cite. « L'objectif de cette démarche est de développer les nouvelles compétences du métier de jardinier, des espaces horticoles et naturels de la vie ». C'est un exemple qui est donné, mais moi je trouve ça un peu court, parce que le service des espaces verts de la Ville de Lyon mérite beaucoup plus que ce qui est dit. Je voudrais signaler quand même que ce service a été le premier à être classé ISO 14000 A. Je rappelle qu'il s'agit de la référence maximum en matière de développement durable et cette référence ISO 14000 A, la Ville de Lyon a été la première à la décrocher. Mais surtout ce que je voulais dire c'est que derrière il y a des décisions politiques qui accompagnent. Il n'y a pas que les services car les politiques existent. Il y a eu, pendant ces années, une fusion entre les politiques et les services pour des résultats qui sont bons. Il y a de nombreux labels et distinctions. Alors je vais me permettre de rappeler que nous avons été la première ville en France à abandonner les produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts. Première ville en France, ce n'est pas des louanges que je suis en train de chanter, c'est des faits : première ville en France. Revenons à 2019 puisqu'il s'agit du rapport 2019. Nous avons été la première grande ville à être distinguée et ça a été conforté en 2019 : 4 fleurs pour notre gestion développement durable de nos espaces. Alors Bordeaux, Grenoble, Marseille, Paris essaient d'arriver sur cette évaluation 4 fleurs, ils n'y arrivent pas. Je ne suis pas en train de dire qu'ils ne sont pas bons, ils sont à 3 fleurs. Mais nous, on est à 4 fleurs, donc je ne chante pas les louanges, je donne des faits. Alors vous me direz, et vous aurez raison et je sais que les écologistes prêtent beaucoup attention à cela, vous me

direz, et le vivant dans ces espaces ? Parce que c'est important le vivant dans ces espaces. En 2019, la Ville de Lyon s'est vue décerner la première place, c'est un fait. Alors voilà je vais m'arrêter là, mais je pense que ça dénote une ambition écologique importante contrairement à ce qui est dit en introduction, alors moi je vous encourage et je suis d'accord avec votre vision qui est de dire qu'il faut qu'il y ait une ambition écologique importante, mais je pense qu'il faut aussi présenter ça avec humilité et reconnaître les choses qui ont été faites surtout si on compte après s'appuyer sur ces éléments. J'ai évoqué la qualité des espaces verts et des espaces à vivre, il faut évidemment parler de la quantité à savoir, la gestion du foncier. Dans une ville et dans un espace qui n'est pas quelque chose d'évident. Gilles BUNAS qui était mon prédécesseur, me disait qu'il faut construire avec une certaine hauteur pour pouvoir libérer des espaces et ça ce n'est pas évident parce que quand on construit en hauteur, il y a des écologistes qui disent ce n'est pas bien. Il faut faire des choix et dans une ville il faut dégager du foncier. Du foncier on en a dégagé puisqu'on a fait 60 hectares sur le précédent mandat et vous verrez que ce n'est pas évident de dégager 60 hectares sur un mandat, on verra. Il y a 500 hectares d'espaces verts à Lyon. Alors vous les connaissez les grands espaces verts qui ont été créés sur le dernier mandat dont le parc du Vallon. Sur ce dernier, contrairement à ce qui est dit en introduction au rapport développement durable on a bien là une vision, une vision de ce que l'on veut faire en termes d'écologie, d'espace vert et de développement durable. Après on met les mots qu'on veut, c'est vrai je préfère aussi le mot transition, il ne me gêne pas du tout, mais le parc du Vallon, c'est 11 hectares sur le 9<sup>e</sup> qui permettent de relier les Monts d'Or en passant par la Duchère et d'aller sur les rives de Saône. C'est donc une vision aussi, c'est une vision de ces quartiers, de ces espaces et avec une ambition qui est portée au cœur des quartiers justement nos espaces verts et notre nature. Mais au-delà des grands espaces, il faut qu'on mette en place des petits espaces de proximité c'est pour ça que 2019, dans les 3<sup>e</sup> on a mis en place la montée Camille qui est un espace tout à fait extraordinaire puisqu'on a enlevé tout le bitume et on a tout végétalisé : plus de voitures, plus de bitume, que de la végétalisation dans une rue. Ça c'est des choses très intéressantes et qui relèvent aussi d'une ambition et d'une vision. On parle de proximité parce que la proximité est importante et 2019 c'est une année charnière, parce que la volonté qu'on avait de placer un espace vert à 500 mètres de chaque habitation, on l'a fait justement sur cette année 2019. Alors voilà pour les réalisations, ces réalisations sont saluées par des spécialistes, je n'ai pas besoin de chanter des louanges puisque nous nous sommes reconnus par des spécialistes. Il faut toujours chercher à innover pour qu'on passe de la nature en ville justement à la ville nature. Or, il y a une expérience que j'aime bien et elle s'est aussi déroulée en 2019, dont vous n'avez pas parlé et pourtant elle concerne très largement le 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme la Maire :** M. GIORDANO je vous coupe juste la parole 30 secondes et de vous demanderai de conclure assez rapidement votre intervention s'il vous plaît.

**M. GIORDANO :** C'est le rapport développement durable quand même ce n'est pas un petit rapport, j'essaie d'être complet et de répondre à ce qui m'a été présenté.

Alors je reviens par exemple au 9<sup>e</sup> et au cimetière où un refuge LPO a été mis en place. LPO, leader en matière de préservation de biodiversité et qui pour la première fois, a mis en place un refuge LPO dans un cimetière, c'est la première fois en France. On pourrait dire « Mais ça sert à quoi ? », et bien par exemple quand vous avez des chenilles processionnaires qui arrivent dans les cours de nos écoles, vous avez intérêt à encourager des mésanges charbonnières à se fixer. Ces oiseaux mangent 500 chenilles par jour et vous avez ainsi une réponse à cette problématique. Alors, puisqu'on est dans les relations espaces verts/santé, je voudrais rajouter que c'est en 2019 pour la première fois en France, que nous avons créé une étude impact/santé dont on ne parle pas dans le rapport développement durable. J'en suis un petit peu désolé car c'est le service de l'écologie urbaine à la Ville de Lyon qui a travaillé là-dessus. C'est quelque chose d'assez extraordinaire puisqu'à partir d'un

espace vert, on a mesuré ce qu'il se passait avant l'espace vert et après l'espace vert et on est en train de mesurer justement tous les avantages d'un espace vert pour un quartier.

**Mme la Maire :** M. GIORDANO j'aimerais bien que vous arrêtiez. Je ne dis pas que ce n'était pas important et pas intéressant mais à ce tarif-là on va y passer la nuit, donc je vous demande de conclure s'il vous plaît, votre intervention.

**M. GIORDANO :** On peut évidemment dire beaucoup de choses mais je voulais vous faire remarquer que 2018 et encore plus 2019, il y a eu beaucoup de labels et de premières places. Mais ce que je voulais dire aussi c'est qu'il ne faut pas dénigrer ce qui a été fait avant. Il faut à mon avis toujours construire et faire évoluer les choses.

**Mme la Maire :** Je reprends la parole, je vais quand même vous dire qu'on ne critique pas ce que vous avez fait et on ne remet pas en cause complètement ce que vous avez fait. Evidemment qu'il y a des choses très positives, notamment au niveau des chenilles dans l'arrondissement, les parcs, etc. Nous on vous a juste fait passer le message qu'on voulait passer à la vitesse supérieure. Nous avons une vision un petit peu différente. On ne dénigre pas ce que vous avez fait, nous sommes bien au courant et les lyonnais apprécient ces efforts. Par contre, nous avons une temporalité qui nous oblige à aller plus vite et plus loin. Je vous laisse vraiment conclure cette fois M. GIORDANO. Merci.

**M. GIORDANO :** Je termine par la notion de continuité. Vous voyez si par exemple on a pu faire, et j'ai pu inaugurer la deuxième phase de Blandan, c'est qu'il a fallu que quelqu'un fasse la première. C'était Gilles BUNA par exemple. Quand on a mis en place et vous êtes en train de terminer, 5 hectares au grand champ de Confluence. Il a fallu que quelqu'un avant se penche sur ce port industriel, le dépollue totalement et fasse un quartier reconnu par WWF comme le premier quartier durable en France. Alors, je pense que vous allez au moins dans le discours essayer d'aller comme vous le dites sur l'accélération. Mais il faut prendre en compte que, quand on est premier dans un classement, on essaie de se maintenir. Mais Nicolas HUSSON que j'ai été voir qui est adjoint à la Mairie centrale, il ne m'a pas du tout dit ce que je viens d'entendre en introduction par votre adjoint. C'est-à-dire qu'il m'a demandé de lui transmettre les dossiers et ce que j'ai fait. On a discuté ensemble, tête à tête comme on est en train de le faire maintenant. Il m'a dit qu'il était sur une continuité de ce qui avait été fait. Alors évidemment, il va avoir sa vision et c'est normal mais je veux dire on avance en reconnaissant ce qui est fait et non pas en prônant uniquement le changement. Alors vous allez dire j'ai été long et bien je n'ai parlé que des espaces verts, je n'ai pas parlé des déplacements avec le passage de 150 km de pistes cyclables à 300, je n'ai pas été sur d'autres éléments.

**Mme la Maire :** La qualité de l'air par exemple.

**M. GIORDANO :** Je vais m'arrêter là. Mais, si vous le permettez, en citant par exemple le commerce équitable, vous voyez on n'est pas que sur la chenille quand on parle de commerce équitable. Le commerce équitable en 2019 c'est la commission européenne qui cite « Lyon s'affirme parmi les chefs de file du commerce équitable en Europe ». Voilà je pense qu'on a fait pas mal de choses et je pense que l'ambition en matière de transition écologique elle est là et je souhaite tout à fait que vous soyez également sur cette ambition et je vous aiderai en ce qui me concerne. En tout cas à chaque fois qu'on me demande des infos ou des renseignements je transmets mes dossiers.

**M. COLLOMB :** Mme la Maire juste quelques mots. Je ne comptais pas prendre la parole mais le ton de M. GENOUVRIER qui est intervenu est un peu déplaisant, je vous l'avoue. Alain GIORDANO vient de parler d'un chapitre du rapport développement durable, il y a 13 chapitres. Les extraits qui ont été donnés dans la délibération sont évidemment extrêmement partiels. Mais c'est bien une vision, une politique d'ensemble qui étaient développées. M. GENOUVRIER nous disait que les problèmes de

production ne comptaient plus, et qu'il ne fallait plus employer ses mots. Moi j'entends tous les soirs à la télévision les commentateurs qui attendent avec angoisse la production de vaccins pour lutter contre la COVID. Vous voyez c'est important qu'on ait un certain nombre d'industries pharmaceutiques qui marchent. J'aimerais mieux qu'elles soient françaises plutôt qu'américaines. Je continuerais donc à plaider pour un minimum de production en particulier dans les domaines de la santé. Si je parle de production, je parle aussi d'écologie, de transition énergétique. Lorsque l'on évoque les panneaux solaires aujourd'hui, je suis de ceux qui regrettent que les 3/4 sinon les 4/5e viennent aujourd'hui de Chine. Lorsque l'on parle éoliennes, je regrette que là aussi que les chinois aient pris le monopole. Lorsque l'on parle voitures électriques, je déplore que les constructeurs français aient pris autant de retard par rapport à leur concurrents asiatiques. Lorsque l'on parle et c'est l'avenir pour demain, hydrogène, je regrette que, là aussi, nous soyons terriblement en retard. Je m'inquiète que dans tous ces domaines de ce que vous nommez transition énergétique nous ayons un temps de retard et que demain, dans ces domaines-là, nous ayons la même difficulté que nous avons aujourd'hui par rapport aux GAFA. Je préférerais qu'ils y aient des GAFA européennes, plutôt que des GAFA qui soient américaines et qui demain vont être chinoises. En conclusion, les problèmes de production ça compte aussi un peu, vous allez vous en apercevoir assez rapidement parce que c'est aussi ce qui permet de financer un budget. Merci beaucoup.

**Mme la Maire :** Merci. M. GENOUVRIER est-ce que vous voulez un droit de réponse ou est-ce que nous passons à la deuxième délibération ?

**M. GENOUVRIER :** Je voulais juste répondre à M. GIORDANO pour lui dire qu'effectivement on apprécie la qualité des espaces verts à Lyon et que c'est un bon chapitre que vous avez cité, que les 12 ou 13 autres ne sont pas forcément de la même qualité.

Mme La maire : Je vous propose d'avancer.

---

## **2 - Création de la commission mixte prévue à l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales**

---

Rapporteure : Anne BRAIBANT

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L 2511-21 du Code général des collectivités territoriales, « *Une commission mixte composée d'un nombre égal de représentants du maire d'arrondissement et du maire de la commune, désignés parmi les conseillers élus, définit les conditions générales d'admission et d'utilisation des équipements mentionnés aux articles L 2511-16 et L 2511-17. La commission mixte siège à la mairie d'arrondissement. En cas de partage des voix, le maire d'arrondissement a voix prépondérante.* »

La liste des équipements transférés au 9<sup>e</sup> arrondissement a été approuvée par délibérations concordantes du conseil municipal du 21 janvier 2019 et du conseil d'arrondissement du 9 janvier 2019.

La commission mixte définit les conditions générales d'admission et d'utilisation des équipements : modalités d'inscription, horaires d'ouverture au public, sanctions applicables en cas de manquement au règlement intérieur.

Le Conseil d'arrondissement précise les modalités d'utilisation des équipements et services. En sus d'assumer la charge de fonctionnement des locaux, il lui revient de prévoir les conditions d'accès et d'utilisation des locaux et d'en approuver les conventions de mise à disposition.

Par délibération du 17 décembre 2020, le Conseil municipal de Lyon a adopté son règlement intérieur au sein duquel les principes communs de fonctionnement des commissions mixtes ont été précisés :

- La présidence de la commission par la maire de l'arrondissement ;
- Une composition paritaire des représentants nommés par le Maire de Lyon et la Maire de l'arrondissement ; la Maire d'arrondissement, qui dispose d'une voix prépondérante, étant compté dans le nombre de sièges de l'arrondissement au sein de la commission et ce nombre devant être égal au nombre de représentants du Maire de Lyon ;
- Des règles de fonctionnement qui seront adoptées par chaque commission au travers d'un règlement intérieur.

Les commissions mixtes étant composées de représentants du Maire d'arrondissement et du Maire de Lyon, ceux-ci ont donc vocation à être désignés :

- par arrêté de la Maire d'arrondissement, pour ce qui concerne ses représentants, parmi les membres du Conseil d'arrondissement ;

- par arrêté du Maire de Lyon, pour ce qui concerne ses représentants, parmi les membres du Conseil municipal.

Il est proposé de fixer le nombre de membres de cette commission mixte à **6** (*maximum 12*) membres, soit :

- représentants de la Maire d'arrondissement : 3 titulaires (dont la Maire d'arrondissement, membre de droit) à désigner par arrêté parmi les membres du Conseil d'arrondissement ;

- représentants du Maire de Lyon : 3 titulaires, à désigner par arrêté parmi les membres du Conseil municipal.

Il sera possible de désigner un suppléant pour chaque membre titulaire.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

1. Crée la commission mixte du 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon pour la durée du mandat en cours.
2. Arrête sa composition à **6 membres** titulaires, soit
  - représentants de la Maire d'arrondissement : 3 titulaires (dont la Maire d'arrondissement, membre de droit) à désigner par arrêté de la Maire d'arrondissement parmi les membres du Conseil d'arrondissement ;
  - représentants du Maire de Lyon : 3 titulaires, à désigner par arrêté du Maire de Lyon parmi les membres du Conseil municipal.
3. Chaque titulaire peut être affecté d'un suppléant.
4. Mme la Maire est autorisée à prendre tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

**M. COLLOMB** : Nous vous en remercions.

**Mme la Maire** : Je vous en prie. Sachant que tout le monde, titulaires et suppléants seront conviés pour chaque commission mixte paritaire.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

### **3 - 1675 / Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) - Direction de l'Éducation**

---

Rapporteur : Yohann PARIS

Mesdames et Messieurs,

Pour assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, la Ville de Lyon met à disposition des équipes pédagogiques des crédits et des subventions de fonctionnement.

La présente délibération a pour objectif de prévoir les modalités de ces dispositifs pour 2021. Les modalités proposées sont stables par rapport aux années antérieures, tant sur le périmètre des activités financées, que sur le montant des forfaits attribués.

#### **I – Les crédits annuels 2021**

Les crédits de fonctionnement ont vocation à financer les 6 catégories d'achat suivantes :

- les fournitures scolaires ;
- l'achat d'ouvrages ou le renouvellement d'abonnements des bibliothèques ou centres documentaires des écoles ;
- les photocopies et impressions ;
- le fonctionnement des Réseaux d'Aide Spécialisée (RASED), dans le cadre desquels des enseignants spécialisés interviennent auprès des enfants lyonnais en difficulté ;
- les consommables informatiques (papier, cartouches d'encre, CD-ROM et autres supports ...) permettant le fonctionnement des salles informatiques des écoles élémentaires et des équipements de fond de classe des écoles maternelles ;
- la gestion du progiciel Educalyon, mis en place depuis septembre 2005 pour que les Directeurs d'école gèrent les effectifs et activités périscolaires. Cela génère une augmentation du besoin de consommables (papier, encre).

Les crédits sont répartis selon des forfaits calculés par élève ou par classe, sur la base des données renseignées dans le progiciel Educalyon à la rentrée scolaire 2020-2021. Les paragraphes suivants détaillent les modalités de calculs des forfaits.

Les enveloppes ainsi déterminées pour chaque école sont gérées par la Direction de l'éducation qui établit les bons de commande sur proposition des Directeurs d'école et règle les factures.

1. Crédits fournitures scolaires :

a. Pour les écoles primaires :

- un forfait de 27,50 € par élève de maternelle ou d'élémentaire ;
- un forfait de 467 € par section de langues de la Cité scolaire internationale (CSI) ou classe internationale dans les écoles.

b. Pour les classes spécialisées (crédit supplémentaire ajouté aux forfaits par élève) :

- un forfait de 360 € par Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) pour les enfants porteurs d'un handicap ;
- un forfait de 500 € par Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) ;
- un forfait de 500 € par poste d'enseignant itinérant pour la scolarisation des Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV).

2. Crédits pour les bibliothèques et les centres documentaires :

- un forfait de 115 € par classe (y compris ULIS, UPE2A, EFIV).

3. Crédits pour les photocopies exécutées à l'école :

- un forfait de 2 € par élève scolarisé en maternelle ;
- un forfait de 2,60 € par élève scolarisé en élémentaire ;
- un forfait de 78 € par section de langues de la CSI ou par classe internationale dans les écoles ;
- un forfait de 300 € pour l'impression des dossiers d'inscription de la CSI.

4. Crédits pour le fonctionnement des Réseaux d'Aide Spécialisée (RASED) :

- un forfait de 500 € par poste de rééducateur, psychologue ou maître de classe d'adaptation. Les crédits seront versés globalement sur le pôle de rattachement déterminé par les Inspecteurs de circonscription de l'Education nationale qui en assurent la répartition.

5. Crédits pour les consommables informatiques :

- un forfait de 600 € est accordé par salle informatique élémentaire ;
- un forfait de 84 € est accordé par classe de maternelle.

6. Crédits pour la gestion Educalyon :

- un forfait de 1 € par élève de maternelle ou d'élémentaire.

**II – Ajustements des crédits suite à l'ouverture de classes en septembre 2021**

Des crédits sont accordés lors des ouvertures de classes (ULIS, UPE2A, poste EFIV ou nouveau poste RASED), de sections de langue ou encore des créations /ouvertures d'écoles en septembre :

1. Pour les créations de classe, il sera nécessaire de verser à l'école concernée :

- un forfait de 10,70 € par élève supplémentaire ;
- un forfait de 400 € par classe créée pour racheter du petit matériel (jeux, livres....).

2. Pour les créations de classes spécialisées (ULIS, UPE2A, EFIV et RASED) :

- un forfait de 360 € par ULIS ;
- un forfait de 500 € par UPE2A ;
- un forfait de 500 € par poste EFIV ;
- un forfait de 500 € par poste RASED.

3. Pour les créations de sections de langue à la CSI et de classes internationales dans les autres établissements :

- un forfait de 467 € par section de langue ou classe internationale.

### **III – Les subventions aux coopératives scolaires 2021**

Les subventions de fonctionnement financent 3 types d'activités :

- la subvention dite « libre » permet d'organiser les fêtes d'écoles, de faire de menues dépenses (acheter des timbres, des sapins de Noël...), faire des emprunts d'ouvrages des bibliothèques et leurs remplacements éventuels.
- la subvention « initiatives conseils d'écoles » est destinée à faciliter, pendant le temps scolaire, les dépenses relatives aux sorties culturelles, scientifiques, sportives, approuvées par le Conseil d'école.
- la subvention pour l'assurance « contrat collectif d'établissement » permet de souscrire des garanties pour le matériel pédagogique, pour les activités et les festivités qui se déroulent dans l'établissement pendant le temps scolaire et périscolaire.

Comme pour les crédits de fonctionnement, le montant des subventions est déterminé selon des forfaits calculés par élève ou par classe, sur la base des données renseignées dans le progiciel Educalyon à la rentrée scolaire 2020-2021. Les paragraphes suivants détaillent les modalités de calculs des forfaits.

Les subventions sont versées par la Ville de Lyon à l'Association Gestionnaire (ou Coopérative Scolaire) adossée à chaque école publique.

1. Subvention dite « libre » :

- un forfait de 4,60 € par élève d'école maternelle ou élémentaire.

2. Subvention « initiatives conseils d'écoles » :

- un forfait de 5,00 € par élève d'école maternelle ;
- un forfait de 7,00 € par élève d'école élémentaire en classement ordinaire ;
- un forfait de 9,00 € par élève d'école élémentaire classée en Réseau d'Education Prioritaire (REP), Réseau d'Education Prioritaire renforcé (REP+) et en environnement Difficile (DIF) selon le classement de l'Inspection académique du Rhône.

Pour les écoles ne disposant pas d'espaces récréatifs, il est prévu de majorer la subvention dans la limite de deux fois les forfaits ci-dessus afin de favoriser les sorties dans ces écoles. Pour 2021, l'école maternelle Claude Lévi-Strauss doit bénéficier de cette majoration.

3. Subvention pour l'assurance « contrat collectif d'établissement » :

- un forfait maximum de 1,50 € par élève d'école maternelle et élémentaire, versé sur la base du coût réel, après l'envoi par l'école, des justificatifs de paiement à la Direction de l'éducation.

Pour les créations d'école en septembre, l'ensemble des crédits et des subventions sont octroyés, sans prorata temporis, pour permettre l'ouverture de l'établissement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le projet éducatif de territoire de la Ville de Lyon ;

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

1 - Les crédits tels que proposés ci-dessus sont approuvés pour :

- les fournitures scolaires ;
- les bibliothèques et centres documentaires ;
- les photocopies exécutées à l'école ;
- le fonctionnement des RASED ;
- l'ouverture de classes, de postes RASED ou de classes spécialisées en septembre ;
- les consommables informatiques ;
- la gestion Educalyon.

2 - Les modalités de versement des subventions ci-dessus proposées pour faire face aux dépenses «dites libres», celles dénommées «initiatives conseils d'écoles», et celles relatives à l'assurance du «contrat collectif d'établissement» , sont approuvées.

3 - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget au titre de l'exercice 2021 :

- fournitures scolaires (consommables informatiques, crédits Educalyon et créations de septembre inclus) : article 6067 – fonctions 211 et 212 – pour un montant de 1 325 000 € (opération CREDIECO – ligne de crédit 110656 – 375 000 € et ligne de crédits 110657 – 950 000 €) ;
- bibliothèques et centres documentaires : article 6067 – fonction 213 – pour un montant de 190 000 € (opération CREDIECO – ligne 110658) ;
- photocopieurs : article 6156 – fonction 213 – pour un montant de 87 000 € (opération CREDIECO – ligne de crédit 110659) ;
- subvention « dite libre » : article 65748 – fonction 211 et 212 – pour un montant de 177 000 € (maternelles 52 000 € et élémentaires 125 000 €). (opération CREDIECO – lignes de crédit 44305 et 44306) ;
- subvention « initiatives conseils d'écoles » : article 65748 – fonction 213 - pour un montant de 250 000 € (opération CREDIECO – ligne de crédit 44307)
- assurances des activités scolaires et périscolaires : article 65748 – fonction 213 – pour un montant de 51 000 € (opération CREDIECO – ligne de crédit 44304).

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**4 - 1689 / Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros à l'association "Ebulliscience", domiciliée 12 rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaulx-en-Velin" - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente - Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteur : Yohann PARIS

Mesdames et Messieurs,

Ebulliscience® est une association qui a pour objectif de contribuer au développement de la culture scientifique et technique pour tout public.

Dans le cadre de son projet associatif, Ebulliscience® propose différentes activités dont l'objectif principal est de favoriser le développement culturel local, de participer à l'attractivité des territoires d'intervention de l'association, en organisant des activités scientifiques et techniques en direction des jeunes et des adultes.

L'objectif fondamental visé par Ebulliscience® est, en collaboration avec les intervenants de l'éducation, de contribuer, par des actions culturelles, scientifiques et techniques, à l'épanouissement des potentialités de l'enfant et de l'adulte, en vue de développer son esprit critique, de lui permettre de faire des choix et ainsi de le rendre plus autonome.

Ces activités éducatives et de loisirs s'inscrivent ainsi dans le cadre des objectifs du Projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon qui vise à offrir la possibilité à chaque enfant et adolescent de devenir un adulte autonome et responsable.

Ces activités, qui se déroulent selon des modalités adaptées sur l'ensemble des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire), sont dirigées en priorité vers les publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Par délibération n° 2019/4460 en date du 21 janvier 2019 dernier, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention cadre pluriannuelle avec l'association, pour la période de 2019 à 2021, qui marque la reconnaissance par la Ville de Lyon de la participation de l'association au développement de la politique éducative et à la cohésion sociale des territoires, en s'inscrivant dans les objectifs spécifiques aux dispositifs contractuels qui engagent la Ville de Lyon :

- Le Projet éducatif de territoire de Lyon qui couvre l'ensemble des actions éducatives auprès des enfants et adolescents de 2 à 16 ans comme défini par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école n° 2013-595 du 8 juillet 2013.
- La convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise, notamment en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de territoire avec l'appui de la mission territoriale concernée, et aux projets culturels de territoire avec l'appui de la Mission de coopération culturelle, si l'association est située ou conduite à intervenir dans un ou plusieurs quartiers inscrits dans la géographie prioritaire au titre de la politique de la ville.

La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement l'association par une subvention de fonctionnement général pour la mise en œuvre de ses activités de développement de la culture scientifique et technique sur les différents temps de l'enfant.

Pour l'année 2021, la subvention est proposée à hauteur de 102 700 euros. Son montant était identique en 2020.

En contrepartie de l'octroi par la Ville de Lyon de la subvention, l'association s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir la culture scientifique, technique et numérique sur le territoire lyonnais.
- Développer des actions innovantes en matière scientifique et technique, notamment dans le champ du numérique, pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs.
- Mettre en œuvre des stages scientifiques et techniques, sur les territoires ayant été préalablement identifiés comme prioritaires par Ebulliscience® et la Ville de Lyon notamment sur les temps de vacances scolaires et samedis matin.

- Sensibiliser les animateurs du périscolaire à la médiation scientifique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu la convention cadre pluri-annuelle signée avec l'association ;

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

1. Une subvention de fonctionnement d'un montant de 102 700 euros est allouée à l'association « Ebulliscience® » domiciliée 12, rue des Onchères – 69512 Vaulx-en-Velin.
2. La convention susvisée, jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
3. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention d'application.
4. La dépense en résultant, soit 102 700 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 41944, nature 65748, fonction 4214, après transfert de :
  - 40 000 euros depuis la ligne de crédit 41780, nature 65748, fonction 420,
  - 62 700 euros depuis la ligne de crédit 44436, nature 65748, fonction 213 (Education).

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**5 - 1638 / Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 335 000,00 euros relatif à une opération de construction d'une résidence étudiante de 64 logements situés 78-80, rue Marietton à Lyon 9e - Direction Générale des Services – Direction des Finances**

---

Rapporteuse : Malika BONNOT

Madame La maire, Chèr.e.s collègues Mesdames, messieurs,

Cette délibération porte sur la demande par la SACVL, société anonyme de construction de la Ville de Lyon, d'une garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 100 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 5 335 000,00 € (cinq millions trois cent trente-cinq mille euros) contracté auprès de la Banque populaire Auvergne Rhône-Alpes.

Cet emprunt est destiné à financer une opération de construction d'une résidence étudiante de 64 logements située 78-80, rue Marietton à Lyon 9<sup>e</sup>, opération qui permet d'élargir l'offre d'hébergement en direction de la population étudiante.

Une partie de ces logements sont financés par le Prêt Locatif Social cad qu'ils proposent un montant de loyer qui n'excèdera pas 450 € TCC, et donneront droit aux aides au logement de la CAF, puisque conventionnés.

C'est un avis favorable pour cette délibération,  
Je vous remercie

**M. OTTAVIANI** : Je voulais demander de façon précise à ce que le conseil d'arrondissement connaisse le nombre de PLS, PLAI ou non conventionnés sur les 64 logements. Parce que vous avez dit une partie et il me paraît nécessaire que le conseil d'arrondissement quand même ait les détails, voilà je vous remercie d'avance.

**Mme BONNOT** : Il s'agit de 15 logements qui seront en PLS.

**M. OTTAVIANI** : Mme la maire, chers collègues, déjà lors du précédent conseil d'arrondissement, j'ai tenu quand même à attirer votre attention et à exprimer mon étonnement sur le projet de la création d'une résidence de 267 logements classés en PLS pour des étudiants. Simple rappel, les PLS sont les logements conventionnés au prix le plus élevé, beaucoup plus que les PLAI ou même les PLUS. Or, notre rôle n'est pas de vouloir faire pour faire mais de regarder la situation économique, sociale comme sociétale, pour apporter les réponses pour aujourd'hui ou pour un proche avenir en regardant l'intérêt collectif et en ne laissant pas à l'entrée de la mairie notre très belle devise : liberté, égalité, fraternité. Les logements privés ou les PLS sont des logements hors de prix pour la majorité de notre population. Je rappelle que la vie des étudiants, comme vous l'avez si bien dit Mme la maire, est de plus en plus difficile et précaire. De tristes événements ont montré récemment le désespoir dans lequel vit un grand nombre d'entre eux. Nous ne cessons d'entendre lors des informations que beaucoup parmi eux sont dans l'obligation d'avoir recours à des associations humanitaires comme les Restaurants du cœur ou Secours populaire. Les frais d'inscription de facultés s'avèrent aussi de plus en plus élevés, voici ce qui va expliquer mon abstention, plutôt mon refus pour ce vote, ce projet. Je tenais à vous le signaler, à vous l'expliquer publiquement. Merci de votre écoute.

**M. COLLOMB** : L'opposition vous soutiendra pour construire ce logement pour étudiants. Qui est l'une des meilleures choses que l'on puisse faire.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à la Majorité : 1 voix contre : Jean-Pierre OTTAVIANI.*

---

**6 - 1690 / Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 63 500 euros à l'association "CinéDuchère", sise 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon (9ème arrondissement) – Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante - Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

Madame la Maire, cher-e-s collègues, habitantes et habitants,  
Je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2021.

La précarité du secteur culturel persiste en France et celui de notre ville n'y échappe pas. L'ouverture des lieux de réflexion, d'émancipation, de partage et d'échange manquent cruellement à toutes et tous. Ces derniers mois, nous avons tout mis en œuvre pour maintenir le lien culturel avec la population du 9e arrondissement, et nos efforts ne s'arrêteront pas là. Nous faisons tout notre

possible pour être à l'écoute des acteurs culturels, des citoyennes et des citoyens pour trouver des solutions ensemble, inventer des dispositifs adaptés à la situation perdurante.

Notre quotidien s'attache également à continuer de soutenir financièrement (mais pas seulement) les organisations culturelles : pérenniser leurs activités, veiller à leur ancrage au sein du territoire, les accompagner pour renouveler les propositions en incluant toujours plus la population.

Mesdames et messieurs, la délibération que je porte ce soir ne témoigne pas en soi d'un dispositif nouveau, mais illustre à sa manière le soutien que nous apportons aux structures culturelles et associatives de l'arrondissement. L'association « CinéDuchère », située au 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon 9e, a pour objet la gestion d'une salle de cinéma de projection de films pour le grand public, des films d'art et essai et des films pour enfants. Elle propose également des animations en direction des jeunes du quartier de la Duchère et des activités dans les établissements scolaires.

A travers ses dispositifs d'accompagnement, elle touche un public très large autour de la découverte d'œuvres cinématographiques variées dans un espace de rencontres et d'échanges. Plus globalement, les actions de l'association « Ciné Duchère » s'inscrivent également dans les orientations du contrat de ville pour ses actions de promotion de la création cinématographique auprès de la population de la Duchère et par ses actions d'accès à la culture dans ce quartier qui demeure inscrit dans la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville, aux côtés des autres structures associatives du quartier.

Aussi, je vous propose de poursuivre le soutien de la Ville de Lyon à cette association, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 63 500 euros pour son action « Cinéma de proximité – jeunes et tout public » au titre de l'année 2021. Le montant de la subvention proposée pour cette action « Cinéma de proximité – jeunes et tout public » est identique à celui accordé en 2020.

Une subvention de 10 100 euros avait également été accordée en 2020 à l'association « CinéDuchère » pour son action « passeurs d'images » qui sera étudiée dans une programmation en cours d'instruction et qui sera présentée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de valider la délibération pour l'attribution de cette subvention.

**M. COLLOMB :** Tant que vous continuerez les politiques que nous avons menées par le passé et qui font par exemple que Ciné-Duchère existe aujourd'hui, nous vous suivrons.

**Mme la Maire :** Très bien, nous ne vous pouvions pas les laisser tomber en cette période. Je tiens à signaler que le monde de la culture et notamment des cinémas et encore plus les cinémas de l'arrondissement vivent des moments très compliqués. Nous sommes de tout cœur avec eux.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

## **7 - 1810 / Création du Conseil consultatif lyonnais COVID - Service des Mairies d'Arrondissement**

---

Rapporteur : Bastien MUSSET

Mesdames et Messieurs,

L'urgence de la crise sanitaire ne doit pas nous laisser considérer les habitants-es comme de simples récepteurs de politiques ou de consignes à respecter. Non seulement, ils/elles ont droit à

l'information, mais ils/elles sont également porteurs-ses d'une expertise d'usage essentielle pour adapter les mesures édictées.

Afin de répondre à un enjeu de démocratie sanitaire et suivant les recommandations du Conseil scientifique COVID 19 placé auprès du Gouvernement, la Ville de Lyon a décidé de mettre en place un dispositif d'écoute active des habitants : un Conseil consultatif lyonnais COVID créé avec la constitution d'un panel de 180 habitants-es et d'un panel de 120 représentants-es d'acteurs locaux lyonnais.

En effet, le Conseil scientifique a demandé que soient créés des « Comités de liaison citoyen » à l'échelle des territoires, afin notamment de susciter une plus large adhésion des citoyens aux mesures mises en place en permettant davantage de participation citoyenne :

#### Communication du Conseil scientifique du 26 octobre 2020 :

*« Il est essentiel que l'on commence à penser à d'autres modalités de vivre avec le COVID sur le long terme et que les choix puissent s'appuyer sur une vision issue de la société civile et non pas seulement sur les orientations données par les experts pour éclairer des autorités. Il faut rappeler qu'a été demandé à plusieurs reprises par le Conseil scientifique la création d'un « Comité de liaison citoyen » dans des modalités à définir. Il n'est pas trop tard pour le mettre en place. »*

Toutefois, les autorités nationales n'ont donné aucune consigne à ce sujet. Il est alors apparu nécessaire de mettre en place, au niveau du territoire lyonnais, une structure telle que celle recommandée par le Conseil scientifique.

### **I- Missions du Conseil consultatif lyonnais COVID**

Instance consultative, le Conseil consultatif lyonnais COVID sera chargé de donner son avis sur les mesures prises ou à prendre par la Ville de Lyon pour vivre avec la COVID 19, et de contribuer ainsi à leur amélioration.

Si les sujets abordés concerneront en premier lieu le court terme et l'actualité des mesures de lutte contre la COVID 19, il s'agira également d'associer les lyonnais-es aux réflexions de moyen terme liées à la sortie de crise, mais aussi de long terme pour se préparer aux évolutions et provoquer les changements nécessaires pour vivre, dans la durée, avec la COVID 19 – l'idée générale étant alors d'augmenter la capacité de résilience de la ville de Lyon.

### **II- Composition du Conseil consultatif lyonnais COVID**

Afin que ce Conseil consultatif puisse être rapidement en mesure d'éclairer les choix de la collectivité, dans un contexte d'état d'urgence sanitaire, la municipalité a activé cette démarche, en accordant une vigilance particulière à la qualité du processus de mobilisation, afin que ce Conseil reflète au mieux la diversité de la population.

Le Conseil consultatif lyonnais COVID se compose de deux panels : le panel « habitants-es », et celui des « représentants-es d'acteurs locaux », c'est-à-dire des personnes engagées dans la vie municipale au titre d'une association, d'un collectif de commerçants, d'un conseil de quartier etc.

Au total, ce sont donc 300 personnes, 180 habitants-es et 120 représentant-es d'acteurs locaux qui composent le Conseil consultatif lyonnais COVID.

La démarche est co-pilotée par l'Adjointe à la Démocratie locale et redevabilité – Evaluation et prospective – Vie étudiante et par l'Adjointe à la Santé -Prévention - Santé environnementale.

### **1- La constitution du panel d'habitants-es :**

La mobilisation a été réalisée par le biais d'une enquête de rue sur 18 points de la Ville, au plus près des lieux de vie des personnes, afin de toucher une grande diversité de publics. Cette enquête initiale a été réalisée auprès d'un échantillon de 1000 personnes, respectant une représentation géographique proportionnelle par arrondissement, la parité femme / homme, une proportion de jeunes égale à celle des jeunes dans la population lyonnaise, une proportion de la population en quartiers politiques de la Ville (QPV) égale à sa proportion dans la population lyonnaise.

L'agence Nova7, prestataire de la Ville et spécialiste des enquêtes qualitatives et quantitatives de terrain, est allée à la rencontre de 1000 Lyonnais-es de manière aléatoire, dans les 9 arrondissements, à partir du 1<sup>er</sup> décembre. Cette enquête avait un double objectif : sonder la population sur la manière dont la crise est perçue et vécue, mais aussi recruter des volontaires pour participer au Conseil consultatif lyonnais COVID.

A l'issue du questionnaire, les enquêteurs ont fait part à tous les répondants de la création du Conseil consultatif lyonnais COVID, en expliquant le principe et les objectifs de cette instance, et en demandant aux enquêtés s'ils désiraient en faire partie.

Tous ceux qui se sont déclarés volontaires ont communiqué un nom et une adresse mail, éventuellement un numéro de téléphone. L'enquêteur a remis aux participants volontaires un document expliquant la démarche dans laquelle ils s'engageaient, avec mention d'un contact pour obtenir au besoin des informations complémentaires ou se désinscrire s'ils le souhaitaient. Pour finaliser le panel, les enquêteurs disposaient de critères établis par la Ville et déjà cités ci-dessus : représentation géographique proportionnelle par arrondissement, parité femme / homme, proportion des jeunes égale à celle dans la population lyonnaise, proportion de la population en Quartiers politique de la Ville dans la population lyonnaise.

### **2- La constitution du panel de représentants-es d'acteurs locaux :**

Concernant le recours à des acteurs déjà engagés dans la cité, la Ville de Lyon a privilégié un appel à manifestation d'intérêt, en l'annonçant à l'occasion d'une conférence de presse (le 27 novembre 2020), en relayant l'initiative sur le site Internet de la Ville de Lyon, sur les réseaux sociaux, et par le biais des services de la Ville en incluant les Mairies d'arrondissement.

Un questionnaire en ligne sur le site lyon.fr a ainsi permis aux acteurs de se porter volontaires pour représenter une thématique d'engagement. Les 12 champs proposés en lien avec les délégations de la ville et les populations impactées, sont :

- proximité-quartiers populaires ;
- accueil et hospitalité ;
- famille enfance parentalité éducation ;
- culture ;
- jeunesse et éducation populaire ;
- biodiversité (nature, environnement) ;
- santé ;

- solidarité action sociale ;
- aîné-es ;
- économie commerce tourisme alimentation ;
- mobilités ;
- sport.

10 représentant-es d'acteurs locaux ont été retenu-es par catégorie, privilégiant une diversité de structures.

Ce sont ainsi 120 acteurs diversifiés qui ont été invités à constituer ce panel aux côtés des 180 habitant-es.

Au total, 300 Lyonnais-es forment donc le Conseil consultatif lyonnais COVID.

Au besoin le panel pourra être renouvelé.

### **III- Les modalités de fonctionnement du Conseil consultatif lyonnais COVID :**

Le Conseil consultatif produit ses avis par le biais d'ateliers mensuels en présentiel, en complément desquels des enquêtes en ligne mensuelles sont réalisées auprès de l'ensemble du panel de 300 personnes.

#### **1- Les ateliers mensuels en présentiel du Conseil :**

Les ateliers mensuels permettent un travail approfondi et délibératif avec un groupe restreint de personnes aboutissant à la formulation d'un avis.

Une trentaine de personnes est chaque fois invitée à participer à des ateliers organisés une fois par mois : le groupe cible est constitué de 18 habitant-es et 12 représentant-es d'acteurs locaux issu-es du panel de 300 personnes mentionné ci-dessus. La composition du groupe est renouvelée pour chaque atelier afin de favoriser la diversité des avis et des acteurs représentés. L'identification des 30 personnes pour chaque séance est organisée en fonction :

- de la disponibilité des personnes ;
- du souhait de faire participer un maximum de membres au cours des 6 séances : ses participant-es ne pourront pas participer à plus de deux séances ;
- des 4 critères listés ci-dessus pour le panel habitant-es et d'une répartition homogène par secteur d'activité pour le panel des représentant-es d'acteurs locaux.

In fine et si nécessaire après passage des 3 étapes préalables, un tirage au sort est réalisé.

Sur la base d'un ordre du jour constitué d'une ou deux questions posées par la cellule de gestion de crise COVID-19 au Conseil consultatif lyonnais COVID, le groupe produit un avis collectif dans le temps de l'atelier (9h-12h30).

Un tiers professionnel extérieur (l'agence Nalisse) anime les temps de débat pour assurer leur neutralité et aider à la formalisation de l'avis. Un rédacteur retranscrit les échanges et positionnements, puis l'avis collectif est validé par consentement des participants en fin de séance. Une équipe d'enseignants chercheurs peut assurer l'observation du processus. Les élu-es ne prennent pas part aux débats, ils sont conviés à la présentation de l'avis en fin de séance.

L'avis est alors présenté par un porte-parole du groupe à des élus invités à assister à la conclusion des ateliers :

- le Maire ou son représentant,
- l'Adjointe à la santé, prévention et santé environnementale ou son représentant,
- l'Adjointe à la Démocratie locale, à la redevabilité, à l'évaluation, à la prospective et à la Vie étudiante ou son représentant.

En raison des difficultés que fait peser l'urgence sanitaire et sociale liée à la crise de la COVID19 sur les habitant-es et les représentant-es d'acteurs locaux, la première session a eu lieu le 12 décembre 2020. Le Conseil consultatif lyonnais COVID a rendu deux avis collectifs répondant à un double objectif (moyen et long terme) :

- ° Formuler des propositions pour accompagner / améliorer l'action de la Ville de Lyon en matière de communication et de messages de prévention pendant la période des fêtes de Noël et après ;
- ° Formuler ensemble des pistes d'accompagnement de la Ville pour favoriser l'isolement des cas positifs et cas contacts.

Les avis sont en ligne sur le site [www.lyon.fr](http://www.lyon.fr)

## **2- Les enquêtes en ligne :**

En complément des ateliers, le Conseil consultatif lyonnais COVID composé de 300 personnes est invité à répondre une fois par mois à des enquêtes en ligne portant sur des sujets d'actualité identifiés par la cellule de gestion de crise et/ ou en lien avec un sujet travaillé en atelier. 5 enquêtes sont prévues en complément de celle réalisée début décembre auprès de 1000 lyonnais.

Leur analyse a été confiée au prestataire Nova7 qui fournit à la Ville ses résultats.

## **3- La suite donnée aux avis et enquêtes :**

Les avis du Conseil consultatif lyonnais COVID ainsi que les résultats des enquêtes sont publiés sur le site internet de la Ville et font l'objet d'une transmission à la cellule de gestion de crise COVID 19 présidée par le Maire suivant le samedi de l'atelier (ou, concernant les enquêtes, la date de réalisation de la synthèse par l'agence Nova7).

Ils sont également présentés en commission Culture-Démocratie locale-Politique de la Ville-Vie étudiante et en commission Solidarités – Vie des aînés – Droits et égalités – Santé et prévention. Ils sont au besoin présentés dans d'autres commissions en fonction de leur contenu.

La municipalité veille à tenir informé-es les participant-es aux ateliers des suites données aux propositions et avis formulés. Les réponses apportées sont publiées sur le site de la Ville.

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu l'avis du conseil scientifique COVID 19 transmis au gouvernement par note le 26 octobre 2020;

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- 1- Un Conseil consultatif lyonnais COVID est créé à compter de l'atelier du 12 décembre 2020.
- 2- Il est composé de 300 lyonnais.e.s correspondant à 180 habitant.e.s et 120 représentant.e.s d'acteurs locaux mobilisés sur la base du volontariat et de critères de représentativité.
- 3- Il sera sollicité via des enquêtes numériques et/ou des ateliers en présentiel.

**M. COLLOMB :** Je suis tout à fait d'accord avec l'intervention, en tout cas quelques mots de l'intervention qu'a faite notre collègue en disant que les citoyens ne doivent pas être de simples récepteurs. Si les citoyens ne doivent pas être de simples récepteurs, les élus ne doivent pas l'être non plus. Je pense que le Maire de Lyon a commis une erreur de méthode. S'il avait associé les groupes d'opposition à la démarche, il aurait sans doute recueilli leur approbation. Mais ils n'ont pas été associés et il y a toujours, pas pour moi, mais pour celles et ceux qui, quelques fois sont plus sourcilleux que moi, la naissance d'une suspicion. Comment ont-ils été choisis ces 180 habitants? Les 120 qui représentent les acteurs locaux comment ont-ils été déterminés? Vous auriez associé les présidents de groupes à votre démarche, il n'y aurait eu aucune suspicion. Ça aurait été d'une transparence totale, et donc votre comité aurait été encore plus fort. Nous regrettons donc la méthode qui a été employée et comme dans les autres arrondissements, nous n'allons pas prendre part à ce vote. Nous vous demandons, évidemment pour lever les doutes et suspicions de faire connaître à tous les membres du conseil municipal et conseil d'arrondissement les noms, adresses et coordonnées de ces citoyens dont les avis seront essentiels pour la suite des démarches pendant cette période où la COVID continuera à frapper. Merci beaucoup Mme la maire.

**M. OTTAVIANI :** Je tenais quand même à dire que bien qu'essentiel à notre démocratie, il convient de savoir à mon avis, combien coûte le recours à deux agences privées pour mener ce type de projet? Si on ne peut pas espérer du jour au lendemain qu'on puisse les remplacer par des fonctionnaires territoriaux formés, on pourrait ou peut-être penser, envisager la reconversion ou tout du moins la capacité de certains de nos fonctionnaires à faire ce genre de travail. Je veux par ailleurs apporter un soutien à ce projet.

**M. MUSSET :** Pour répondre à la première intervention de M. COLLOMB. Je préciserais que la Ville de Lyon a procédé de cette manière, de manière à répondre à l'urgence sanitaire et sociale. Du fait du calendrier des conseils municipaux qui avec leur inertie n'aurait pas permis une mise en place de ce conseil consultatif lyonnais assez rapidement, c'est principalement pour cela. Après au niveau de la transparence du choix des différentes assemblées d'habitants et de représentants des acteurs locaux on est tout à fait à disposition pour expliquer la composition et les modalités de recrutement qui sont complètement transparentes, il n'y a rien à cacher là-dessus.

Ensuite pour répondre à M. OTTAVIANI, les deux prestataires ont été sélectionnés par un appel d'offre classique. Ce sont des prestataires habituels de la Ville de Lyon et leur coût est connu et limité. Il n'y a pas de choses à cacher là-dessus. Merci.

**Mme la Maire :** M. COLLOMB, je veux quand même revenir sur le fait qu'évidemment nous faisons cela en toute transparence. Il me semble bien que tous les présidents de groupe ont été conviés à une réunion d'informations sur ce sujet. Effectivement comme l'a précisé M. MUSSET, un peu dans l'urgence de vouloir placer absolument une première séance de ce conseil consultatif lyonnais en

décembre. Vous avez été informé, certes de façon très rapprochée, par rapport à la première date mais vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas du tout été convié.

**M. COLLOMB :** Mme la Maire, nous avons été conviés à la première réunion ou plutôt, nous avons été mis devant le fait accompli, les choses étaient déjà faites. C'est ce que nous regrettons. C'est pour vous encouragez dans les prochaines initiatives que vous prendrez, à associer les élus comme vous souhaitez associer la population. Cela me semble normal même s'ils sont minoritaires, ils ont été élus.

**Mme la Maire :** Tout à fait, nous prenons note de vous tenir au courant la prochaine fois très en amont. Il me semble que M. OTTAVIANI avait levé la main également.

**M. OTTAVIANI :** Je n'ai pas de doutes comme quoi il n'y avait pas d'appel d'offre etc. Je demandais à ce qu'au regard du coût, on envisage que du personnel de la Ville de Lyon soit formé. C'était ça ma première suggestion.

Sur le deuxième point, j'avais dit pourquoi je tenais et le soutenais. On ne peut pas être contre un projet qui vise à renouveler ou à compléter la démocratie, mais à mon avis, il convient de prendre la mesure et se demander si ce renouvellement ne passerait pas aussi par une consultation partielle, parce qu'il s'agit de ne pas avoir que des professionnels ou des militants. Mais des gens du secteur de la santé en leur demandant, dans leurs établissements comment ils vivent cela, comment les suppressions de lits sont ressenties et comment on envisage de les compenser. C'est-à-dire, comment renouveler le matériel, comment empêcher les fermetures de services et tout ce qui paraît nécessaire pour je veux dire une COVID 21 ou une COVID ultérieure. A mon avis, il faudrait aussi des gens issus de ce monde-là, bon en nombre limité mais qui soient présents.

**Mme la Maire :** Pour conclure, effectivement c'est un parti pris de ne pas former un service brigade marketing à la Ville de Lyon, on ne peut pas le proposer à M. DOUCET. Il fallait répondre à des urgences temporelles et on ne s'improvise pas animateur et enquêteur dans ce genre de consultation. Je pense qu'ils auront voulu faire appel à l'aide de professionnels plutôt que former tout un service à ce sujet. Maintenant voilà ça reste une proposition qui sera forcément retransmise et par rapport au recrutement il me semble que M. MUSSET a bien expliqué qu'il y avait 120 personnes qui n'étaient pas des citoyens lambda pour le panel de 300 mais qu'il s'agit de gens issus des associations, du monde professionnel et des acteurs locaux qui avaient été sélectionnés pour participer à ce conseil consultatif COVID. J'espère avoir répondu à vos questions.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité : Gérard COLLOM, Blandine REYNAUD et Alain GIORDANO ne prennent pas part au vote.*

---

**8 - 1687 / Programmation financière au titre du Fonds Quartiers Solidaires : attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant de 144 500 euros - Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteur : Emmanuel GIRAUD

Mesdames et Messieurs,

La crise sanitaire qui touche aujourd'hui la France s'accompagne d'une crise à la fois économique et sociale.

Les disparités territoriales déjà observées et les inégalités sociales subies en premier lieu par les habitants des quartiers prioritaires (QPV), sont désormais accentuées par cette situation d'une ampleur inédite : le choc de la crise a fait basculer de nombreuses familles dans une fragilité financière, sociale et psychologique. L'état de santé des habitants se dégrade, le chômage et la précarité augmentent, le décrochage scolaire prend des proportions considérables, les tensions s'amplifient car c'est toute la vie quotidienne qui est impactée dans nos quartiers populaires.

La situation des associations et des acteurs qui oeuvrent au quotidien dans la proximité est également de plus en plus difficile, les ressources financières se raréfient et les besoins sociaux explosent.

En réponse aux conséquences de la crise sanitaire et sociale, le Ministère en charge de la Ville a décidé de créer un fonds d'urgence pour financer des actions de solidarités mises en œuvre dans les QPV, notamment pour les associations de proximité. L'Etat a choisi de confier aux communes volontaires la gestion du fonds « quartiers solidaires » afin de financer les acteurs associatifs dans les QPV qui œuvrent au quotidien pour proposer aux habitants des actions sur les thématiques suivantes :

- Education et lutte contre la fracture numérique : garantir la continuité éducative dans les QPV, en favorisant les actions qui visent à renforcer l'accès au numérique des jeunes via le prêt ou l'achat de matériels informatiques et/ou à développer l'accompagnement des élèves ;
- Santé et aide alimentaire : faciliter l'accès aux soins, accompagner les actions de prévention/santé notamment de santé mentale et soutenir les épiceries solidaires ;
- Insertion professionnelle : privilégier les actions soutenant les formations à l'emploi, notamment en faveur des plus jeunes et des femmes ;
- Culture : soutenir des projets culturels ou d'arts graphiques contribuant au lien social dans les QPV.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre dernier, vous avez approuvé la sollicitation d'une enveloppe de 170 000 euros auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) afin de constituer un Fonds Quartiers Solidaires pour les QPV de Lyon.

Suite au dossier de demande de financement adressé par la Ville de Lyon, l'Etat a décidé et notifié à la Ville une enveloppe de 163 000 euros pour ce fonds.

Les actions dans le tableau ci-après ont été identifiées par les équipes territoriales de la politique de la ville en lien avec les délégués du Préfet et en cohérence avec les critères susmentionnés pour l'utilisation du fonds.

Cette programmation établit une première tranche qui représente au total un montant de 144 500 euros de subventions qu'il vous est proposé d'accorder de la manière suivante :

Quartier	Structure maître d'ouvrage	Action	Coût total de l'action	Montant sollicité
5ème Sœur Janin	Le Valdocco 2 bis, avenue de la République 69160 Tassin La Demi-Lune	<p><b>Action sur le secteur Janin et Jeunet articulant accompagnement scolaire et activités musicales:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'épanouissement et l'expression de chacun par des temps de pratique artistique</li> <li>• Développer la confiance en soi par des temps de présentation de création artistique.</li> <li>• Développer la capacité à nommer, articuler et jouer avec les cultures qui définissent chacun.</li> </ul> <p>Cycle de 20 semaines soit 40 ateliers d'1h30 à partir du 18 Novembre.</p>	4 000,00 €	4 000,00 €
<b>Total 5ème</b>				<b>4 000,00 €</b>
Cité Jardin	La Grenade 16 rue Imbert Colomès 69001 Lyon	<p><b>« Les 80 ans de ma mère »</b> : Coût supplémentaire pour finaliser l'action :</p> <p>Prise en charge coût vidéaste + restitution au printemps / Projet qui aurait dû être finalisé en juin / Maintien du lien avec les seniors.</p>	9 000,00 €	9 000,00 €
Cité Jardin	Fête Le Mur Rhône Alpes 16 Avenue Berthelot 69007 Lyon	<p><b>« Fête le mur prend ses quartiers d'automne »</b> : Mise en place de temps sportifs de tennis durant les vacances d'automne en lien avec le centre social de Gerland et l'école Briand.</p>	1 500,00 €	1 500,00 €
Cité Jardin	Arts et développement Rhône-Alpes 94, avenue Saint-Exupéry 69500 BRON	<p><b>Ateliers art plastique</b> : Renforcement des financements de l'action au cœur de la Cité Jardin.</p>	5 000,00 €	5 000,00 €
Cité Jardin	La Légumerie 3 montée des Esses 69004 Lyon	<p><b>Distribution d'aides alimentaire</b> et de repas pour des personnes en précarité sur la Cité Jardin.</p>	2 000,00 €	2 000,00 €

Quartier	Structure maître d'ouvrage	Action	Coût total de l'action	Montant sollicité
Cité Jardin	Le Théâtre de Gerland Maison Ravier 7, rue Ravier 69007 LYON	<b>Actions à destination des scolaires :</b> Soutien de la structure en difficulté financière	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>Total Cité Jardin</b>				<b>19 500,00 €</b>
Moncey	Langues Comme Une 38, rue Jules Valles 69100 Villeurbanne	<b>Apprentissage du français pour public alpha :</b> Déploiement de modules d'apprentissage renforcés de français gratuit pour public alpha, Les modules 2020 ont été freinés de fait de la crise sanitaire (baisse de moyens financiers de l'association et annulation lié au confinement)	5 000,00 €	5 000,00 €
Moncey	Coup de Pouce Relais 241 rue Duguesclin 69003 Lyon	<b>Actions éducatives renforcées pour enfants et familles :</b> Réaménagement et renforcement des actions éducatives (entre autre via le numérique) du fait du covid + besoin d'achat de petit matériel informatique pour permettre à l'équipe de maintenir le lien aux familles à distance.	5 000,00 €	5 000,00 €
Moncey	Association pour le dialogue et l'orientation scolaire - ADOS 254, rue Duguesclin 69003 LYON	<b>Actions éducatives renforcées pour collégiens et familles :</b> Réaménagement et renforcement des actions éducatives (entre autre via le numérique) et de l'accompagnement des familles du fait du covid-19.	5 000,00 €	5 000,00 €
Moncey	L'Olivier des Sages 8, rue de l'Épée 69003 LYON	<b>Aide alimentaire :</b> Distribution de plusieurs paniers repas pour des personnes précaires	5 000,00 €	5 000,00 €

Quartier	Structure maître d'ouvrage	Action	Coût total de l'action	Montant sollicité
Moncey	Centre social Bonnefoi 5 rue Bonnefoi 69003 Lyon	<b>Demos</b> : Du fait de la crise, Demos (apprentissage musical pour des enfants éloignés des pratiques artistiques) se poursuit pour une année supplémentaire (fin prévue initialement en juin 2020), Les structures sociales ont donc un travail supplémentaire d'accompagnement des enfants et de leur famille jusqu'au premier semestre 2021.	1 500,00 €	1 500,00 €
Moncey	Maison pour tous - Salle des Rancy 249 rue Vendôme 69003 Lyon	<b>Demos</b> : Du fait de la crise, Demos (apprentissage musical pour des enfants éloignés des pratiques artistiques) se poursuit pour une année supplémentaire (fin prévue initialement en juin 2020), Les structures sociales ont donc un travail supplémentaire d'accompagnement des enfants et de leur famille jusqu'au premier semestre 2021.	1 500,00 €	1 500,00 €
<b>Total Moncey</b>				<b>23 000 €</b>
Etats-Unis Langlet-Santy	Centre Social des Etats-Unis 2 place du 8 mai 1945 69008 Lyon	<b>Demos</b> : Du fait de la crise, Demos (apprentissage musical pour des enfants éloignés des pratiques artistiques) se poursuit pour une année supplémentaire (fin prévue initialement en juin 2020), Les structures sociales ont donc un travail supplémentaire d'accompagnement des enfants et de leur famille jusqu'au premier semestre 2021.	3 000,00 €	3 000,00 €

Quartier	Structure maître d'ouvrage	Action	Coût total de l'action	Montant sollicité
Moulin à Vent	Compagnie Antiquartz c/o Coin Coin Productions 8 rue Gazomètre 69003 Lyon	<p><b>La tête à T6</b> : Création participative d'un film autour d'une créature mythique (le tram T6), en lien avec les partenaires du territoire, afin de travailler les questions de mobilité : ateliers de création sonore, d'écriture de scénario, de conception d'une créature (œuvre plastique), de tournage, etc., avec les publics d'Arts et Développement, de l'Espace des 4 vents, de l'AFEV, du Comité de locataires.</p> <p>Une première phase a été menée aux vacances de la Toussaint, la seconde phase se déploiera aux vacances de Noël, la dernière aux vacances de février.</p> <p>Des frais supplémentaires ont dû être engagés : achat de matériel permettant la manipulation d'ordinateurs, temps de coordination à engager pour réenclencher travail partenarial, ajustements.</p>	1 500,00 €	1 500,00 €
<b>Total 8ème</b>				<b>4 500,00 €</b>
Vergoin	Pôle 9 MJC-Centre social 4, rue Sylvain Simondan 69009 LYON	<p><b>Demos</b> : Du fait de la crise, Demos (apprentissage musical pour des enfants éloignés des pratiques artistiques) se poursuit pour une année supplémentaire (fin prévue initialement en juin 2020), Les structures sociales ont donc un travail supplémentaire d'accompagnement des enfants et de leur famille jusqu'au premier semestre 2021.</p>	3 000,00 €	3 000,00 €

Quartier	Structure maître d'ouvrage	Action	Coût total de l'action	Montant sollicité
Vergoin	Pôle 9 MJC-Centre social 4, rue Sylvain Simondan 69009 LYON	<p><b>Action globale visant à maintenir et renforcer le lien avec les personnes identifiées comme isolées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprendre l'utilisation de l'outil informatique et des smartphones via des ateliers d'initiation au numérique</li> <li>- Travailler sur le projet professionnel et la formation sur un moyen ou long terme.</li> <li>- Améliorer leur connaissance du territoire sur les aspects culturels et professionnels et de leur faire connaître l'ensemble des modes de déplacements existants.</li> <li>- Réalisation de temps forts avec les partenaires sur les thématiques santé et diagnostic linguistique.</li> </ul> <p>Confection et distribution de paniers alimentaires et culturels (idée de paniers qui nourrissent le corps (repas élaboré) et l'esprit (jeux, livres, divers...) livrés deux fois par semaine (en partenariat avec CinéFabrique qui confectionne les repas dans leur cantine)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'une webradio pour/par les habitants et acteurs du Vergoin autour du quotidien dans le quartier</li> </ul>	9 500,00 €	9 500,00 €
Vergoin	REED (Rhône Emplois et Développements) 42 Grande rue de Vaise 69009 Lyon	<p><b>Accueil Accompagnement Emploi:</b> renfort des permanences au Vergoin (augmentation du nombre de demi-journées : ouverture les mercredis tout la journée en plus des mardis et jeudi, et sur rendez-vous les lundis et vendredis)</p>	5 000 €	5 000 €
<b>Total Vergoin</b>				<b>17 500,00 €</b>

Quartier	Structure maître d'ouvrage	Action	Coût total de l'action	Montant sollicité
Duchère	Fête Le Mur Rhône Alpes 16 Avenue Berthelot 69007 Lyon	<b>Insertion par le sport</b> : accompagnement scolaire, lien étroit avec les familles et parrainages. Accompagnement de plus de 60 enfants et jeunes de 5 à 17 ans à la Duchère	3 000,00 €	3 000,00 €
Duchère	Fondation AJD Maurice Gounon 3 montée du petit Versailles 69300 Caluire et Cuire	<b>Temps d'accueil et d'échanges</b> pour lever les premiers freins à l'emploi et orienter les habitants vers les services de droit commun (dont Pôle Emploi). Une fois par semaine au Foyer Protestant.	10 000,00 €	10 000,00 €
Duchère	AIDEN (Association d'insertion pour le développement d'emplois nouveaux) 24 avenue Joannes Masset 69009 LYON	<b>Chantiers d'insertion pour les 16-25 ans domiciliés dans les Quartiers Politique de la ville du 9ème arrondissement</b> : Action en lien étroit avec l'instance territoriale de coordination des actions en direction des 16/25 ans, la Mission locale et les acteurs sociaux du territoire. Nouveauté : diversification des supports pour encourager la participation des filles (supports jardins partagés, ressourcerie...).	5 000,00 €	5 000,00 €
Duchère	MJC Duchère 237, rue des Erables 69009 LYON	<b>Dans le contexte de la crise sanitaire, économique et sociale et les risques de décrochages scolaires importants</b> : le secteur jeune de la MJC souhaite renforcer sa participation au groupe de pairs, et libérer des temps dédiés avec les partenaires de la coordination à l'aller vers les publics les plus éloignés, en décrochage scolaire et en rupture dans leur parcours d'insertion.	5 000,00 €	5 000,00 €

Quartier	Structure maître d'ouvrage	Action	Coût total de l'action	Montant sollicité
Duchère	Comité Protestant De La Duchère 309 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon	<b>Accès aux Droits</b> : structure impactée financièrement par la crise. Permanences d'écrivains publics et accueil pour la médiation juridique et de santé. L'équipe est restée très présente pendant les deux confinements: appels, écoute et orientations par téléphone, portage de courses, et aujourd'hui la structure est ouverte et très sollicitée.	5 000,00 €	5 000,00 €
<b>Total Duchère</b>				<b>28 000,00 €</b>
Cité jardin / Langlet Santy / Mermoz / Moncey / Sœur Janin	Fondation ARHM (Action Recherche Handicap et Santé) 290 route de Vienne 69008 Lyon	<b>Montée en charge des points d'écoute psychologique sur Lyon</b> : dispositif d'écoute, d'accompagnement et de prévention (repérages de troubles psychiques émergents) auprès d'un public fragilisé par diverses formes de précarité et le malaise ambiant dans le contexte de crise sanitaire. Besoins forts repérés depuis le 1er confinement par les acteurs associatifs et les services sociaux, augmentation des souffrances psychologiques, saturation des services de droit commun, nécessité d'aller vers les habitants les plus fragiles et éloignés. Les situations dans les QPV, dans des conditions socio-économiques et environnementales plus difficiles, nécessitent une approche spécifique. Permanences assurées gratuitement par une psychologue professionnelle dans 4 sites : Langlet Santy / Champvert / Gerland / Moncey.	24 000,00 €	24 000,00 €
Langlet Santy / Sœur Janin / Duchère	VRAC 11 rue Docteur Ollier 69100 Villeurbanne	<b>2 groupements d'achat à Lyon et un centre alimentaire de quartier (Langlet Santy)</b> : Accès du plus grand nombre à des produits alimentaires biologiques, équitables ou issus de l'agriculture paysanne à des coûts intermédiaires. Présence uniquement en QPV, pour les habitant.e.s. Distributions maintenues pendant ce confinement et répondant à un réel besoin de soutien alimentaire à bas prix.	15 000,00 €	15 000,00 €

Quartier	Structure maître d'ouvrage	Action	Coût total de l'action	Montant sollicité
Sœur Janin / Gorge de Loup / Moulin à Vent	Compagnie du Subterfuge 28 rue Denfert-Rochereau 69004 Lyon	<p><b>Faire danser les murs We are so exquis !</b> Poursuite et finalisation de l'action jusqu'en mars avril 2021 à Moulin à Vent, Gorge de Loup et Janin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aller à la rencontre des habitants</li> <li>• Travailler autour de l'expression corporelle, de la danse, du mouvement en proposant des portraits originaux</li> <li>• Réaliser une grande fresque des habitants du quartier. Exposition en plein air des photographies réalisées (sous forme de collage urbain)</li> </ul>	4 000,00 €	4 000,00 €
Sœur Janin / Gorge de Loup / Etats-Unis	Compagnie du Subterfuge 28 rue Denfert-Rochereau 69004 Lyon	<p><b>Faire danser les murs#4, Notre quartier c'est... et Faire danser les murs#2, C'est quoi ton rêve ?</b> 2021 : des affichages "monumentaux", et qualitatifs (bâches, vitrophanies, affiches grand format), afin de valoriser encore plus les participants des quartiers, sans oublier les collages qui font partie de notre ADN et qui seront aussi de la partie. Par ailleurs démarrer le projet très rapidement en 2021. Ainsi des temps de préparation pour le nouveau projet et des temps de rencontres auprès des habitants du nouveau territoire des Etats Unis nécessiteront de la trésorerie d'avance.</p>	5 000,00 €	5 000,00 €
<b>Total Tout Lyon</b>				<b>48 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>144 500 €</b>

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

1. La programmation financière de subventions de fonctionnement des actions spécifiques inscrites au titre du fonds quartiers solidaires de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise, et figurant dans les tableaux ci-dessus, est approuvée.
2. Le modèle type de convention d'application susvisé est approuvé.
3. La convention mixte, jointe en annexe à la présente délibération avec la Fondation A.R.H.M Action et Recherche Handicap et Santé mentale est approuvée.
4. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.
5. La dépense en résultant, soit 144 500 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 41781 – nature 65748 – fonction 420.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

## **9 - 1718 / Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2020-2021 - Approbation de conventions avec ces associations – Direction des Sports**

---

Rapporteur : Adrien DRIOLI

Mesdames et Messieurs,

Conscient du dynamisme de son tissu associatif local et de la mobilisation de centaines de bénévoles sur le terrain, le nouvel exécutif s'est donné parmi ses priorités le soutien des structures sportives dans la grande diversité de leur taille, de leurs économies et de leur domaine d'activité.

Dans un monde en mutation, la Ville de Lyon souhaite amorcer sa politique sportive d'avenir, co-construite avec les acteurs du territoire lyonnais, en faveur d'un sport engagé, émancipateur et éco-responsable. Nous apporterons dans nos arbitrages des années à venir une attention particulière à la représentativité des femmes et des personnes en situation de handicap au sein des clubs, des jeunes, des seniors. Cette évolution, nous la construirons avec les clubs, pour qu'elle soit un horizon et non une barrière. La Ville de Lyon sera aux côtés des clubs qui participent à la vie de leur quartier et qui tissent entre eux, des liens de coopération et de solidarité.

Pour cette saison sportive 2020-2021, les associations et clubs sportifs souhaitant bénéficier d'une subvention ont retourné un dossier « demande de subvention 2021 » permettant, après traitement et analyse, de proposer une répartition des enveloppes « Soutien Sport Amateur », « Handisport » et « Sport Elite ». Cet arbitrage a été réalisé en concertation avec l'ensemble des adjoints aux sports des neuf arrondissements et l'Office des Sports de Lyon.

Fragilisé par la période de crise actuelle, le sport amateur peut compter sur un maintien du niveau d'aide allouée dans le cadre de l'arbitrage des subventions de fonctionnement annuelles de la Ville de Lyon.

L'impact de la crise sanitaire sur les clubs sportifs est en cours d'évaluation par la Direction des Sports.

Par ailleurs, selon la loi n° 2000/321 du 12 avril 2000 et le décret n° 2001/495 du 6 juin 2001, une convention doit obligatoirement être signée avec les clubs bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 euros.

Ces conventions définissent les contreparties attendues des associations soutenues par la Ville de Lyon en matière de démocratisation de leur activité, de mixité dans leurs effectifs et leur gouvernance, de prévention et de lutte contre les violences et discriminations, d'éco-responsabilité dans la mise en œuvre des compétitions et manifestations, de sport-santé, de handisport et de sport adapté, de promotion de l'intergénéralité et d'inclusion sociale des publics éloignés.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de m'autoriser à signer une convention cadre avec les associations suivantes :

- Association Laïque Gerland La Mouche omnisports
- Aqua Synchro Lyon
- AS Bellecour Perrache
- AS Montchat
- ASUL Volley-Ball
- Aviron Club Lyon Caluire
- Aviron Union Nautique de Lyon
- Basket Cro Lyon
- Beaumarchais Basket Lyon Métropole
- Cercle de l'Aviron de Lyon
- Cercle Antoine Remond Basket
- Club Rhodia Vaise omnisports
- Club Rhodia Vaise section triathlon
- Convention Gymnique de Lyon
- Croix-Rousse Olympique Lyon Boules
- Eveil de Lyon section football
- FCL ASVEL Féminin
- FCL Football
- FC Ménival
- Handball Club de Lyon
- Handisport Lyonnais
- Le Masque de Fer
- Lyon Athlétisme
- Lyon Glace Patinage
- Lyon Hockey Club association
- Gym Lyon Métropole
- Lyon Natation Métropole
- Lyon Olympique Echecs
- Lou Rugby association
- Lyon PESD omnisports
- Lyon Plongeon Club
- Office des Sports de Lyon
- Olympique Lyonnais association
- Rink-Hockey Club de Lyon
- Société d'Escrime de Lyon
- Sporting Club de Lyon association
- Sport dans la Ville
- Tennis Club de Lyon.

Ces conventions prendront effet dès leur signature.

Vu la loi n° 2000/321 du 2 avril 2000 et le décret n° 2001/495 du 6 juin 2001 ;

Vu lesdites conventions d'applications ;

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

1 - Les subventions sont allouées aux associations selon le tableau ci-dessous :

Arrondissement	Discipline	Bénéficiaires	Code tiers	2020				PROPOSITIONS 2021			
				Handisport	Manifestations sportives de proximité	Sport amateur	Sport d'élite	Handisport	Sport amateur	Sport d'élite	Total
69001	Basket-Ball	BASKET CRO LYON	BC0444			23 000			23 000		23 000
69001	Basket-Ball	ASSOCIATION DES PENTES SPORTIVES ET CULTURELLES	PA0352			3 000			3 000		3 000
69001	Roller	GENERATIONS ROLLER	GE0199			6 000			6 000		6 000
69001	Sp de Combat	AKIDO DU RHONE	AI0802			1 500			1 500		1 500
69001	Sp de Combat	RENOUVEAU BOXE CROIX ROUSSE	027633			2 000			2 000		2 000
69001	Sp de Combat	WADO CLUB DE LYON	058018						4 000		4 000
69001	Sp Nautiques	AVIRON UNION NAUTIQUE DE LYON	CE0382				49 000			49 000	49 000
<b>TOTAL 1er ARRONDISSEMENT</b>				<b>0</b>		<b>35 500</b>	<b>49 000</b>	<b>0</b>	<b>39 500</b>	<b>49 000</b>	<b>88 500</b>
69002	Basket-Ball	ESPERANCE SAINTE BLANDINE BASKET	ES0580			2 500			3 500		3 500
69002	Boules	BOULE RAVAT CONFLUENCE	BO0988			3 000			3 000		3 000
69002	Football	ASSOCIATION SPORTIVE BELLECOUR PERRACHE	BE0333			32 000			32 000		32 000
69002	Football	ASSOCIATION SPORTIVE CONFLUENCE	014055			3 000			3 000		3 000
69002	Handisport	GYMNASTIQUE VOLONT PERRACHE BAYARD	GY0999	1 500				2 000			2 000
69002	Hockey/Glace	LYON HOCKEY CLUB ASSOCIATION	LY2101				60 000			100 000	100 000

Arrondissement	Discipline	Bénéficiaires	Code tiers	2020				PROPOSITIONS 2021			
				Handisport	Manifestations sportives de proximité	Sport amateur	Sport d'élite	Handisport	Sport amateur	Sport d'élite	Total
69002	Sp de Combat	LYON METROPOLE TAEKWONDO	TA0999			3 500			3 500		3 500
69002	Sp de Glace	CLUB DES SPORTS DE GLACE DE LYON	CS2800		3 500	12 000			12 000		12 000
69002	Sp Nautiques	GRAND LARGUE LYON	GR3854			2 000			2 000		2 000
<b>TOTAL 2e ARRONDISSEMENT</b>				<b>1 500</b>		<b>58 000</b>	<b>60 000</b>	<b>2 000</b>	<b>59 000</b>	<b>100 000</b>	<b>161 000</b>
69003	Basket-Ball	ASUL BASKET	AS0258			14 000			14 000		14 000
69003	Escrime	SOCIETE ESCRIME DE LYON	SO0219				15 000			18 000	18 000
69003	Football	ASSOCIATION SPORTIVE DE MONTCHAT	AS0752			48 000			48 000		48 000
69003	Gymnastique	PATRONAGE SCOLAIRE LAIQUE MONTCHAT	PA0998				20 000			20 000	20 000
69003	Gymnastique	LYON MONTCHAT	TW3535			7 000			7 000		7 000
69003	Handisport	LYON FAUTEUIL BASKET	015773	9 000				11 000			11 000
69003	Omnisports	CENTRE CULT ET SPORTIF PATRON LAIQ VILLETTE P BERT	CE0104			8 000			8 000		8 000
69003	Omnisports	ELAN DE LYON	EL0201			5 000			5 000		5 000
69003	Rugby	RUGBY CLUB UNIVERSITAIRE LYONNAIS							2 500		2 500
69003	Sp de Combat	BOXING LYON UNITED	032414			8 500			12 000		12 000

Arrondissement	Discipline	Bénéficiaires	Code tiers	2020				PROPOSITIONS 2021			
				Handisport	Manifestations sportives de proximité	Sport amateur	Sport d'élite	Handisport	Sport amateur	Sport d'élite	Total
69003	Sp de Glace	LYON GLACE PATINAGE	LY0240			20 000			20 000		20 000
69003	Gymnastique	ASSOCIATION SPORT FITNESS	015838			10 000			10 000		10 000
69003	Sp Nautiques	PART DIEU NATATION	PA2613						2 500		2 500
<b>TOTAL 3e ARRONDISSEMENT</b>				<b>9 000</b>		<b>120 500</b>	<b>35 000</b>	<b>11 000</b>	<b>129 000</b>	<b>38 000</b>	<b>178 000</b>
69004	Boules	CRO LYON SECTION BOULES	CR3457				20 000			20 000	20 000
69004	Football	FOOTBALL CLUB CROIX ROUSSIEN	FO0273			18 000			18 000		18 000
69004	Football	LYON CROIX ROUSSE FOOTBALL	LY0222			15 000			16 000		16 000
69004	Omnisports	LYON PESD	PA0200			29 000			29 000		29 000
69004	Sp de Combat	LYON SAVATE	BF0300			2 000			2 000		2 000
69004	Tennis de Table	ASSOCIATION LAIQUE CROIX ROUSSE	AM0209			15 000			15 000		15 000
<b>TOTAL 4e ARRONDISSEMENT</b>				<b>0</b>		<b>79 000</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>80 000</b>	<b>20 000</b>	<b>100 000</b>
69005	Athlétisme	GROUPE CAL COURIR A LYON	044301			3 000			3 000		3 000
69005	Basket-Ball	BEAUMARCHAIS BASKET LYON METROPOLE	BE0100				30 000			30 000	30 000
69005	Basket-Ball	BASKET BALL DU 5EME	BA0175			7 000			7 000		7 000

Arrondissement	Discipline	Bénéficiaires	Code tiers	2020				PROPOSITIONS 2021			
				Handisport	Manifestations sportives de proximité	Sport amateur	Sport d'élite	Handisport	Sport amateur	Sport d'élite	Total
69005	Cyclisme	LYON VTT	LV0805			3 000			3 000		3 000
69005	Cyclisme	LE CYCLOTOURISTE	CY0200			5 000			5 000		5 000
69005	Football	FOOTBALL CLUB DU POINT DU JOUR	FO5214			13 500			13 500		13 500
69005	Football	MENIVAL FOOTBALL CLUB	ME0216			26 500			26 500		26 500
69005	Handball	LYON 5 HANDBALL	030199			3 500			3 500		3 500
69005	Omnisports	LYON RUGY XR15	042654			4 000			6 000		6 000
69005	Sp de Combat	DOJO ANSHIN ARTS MARTIAUX	030579			2 000			2 000		2 000
<b>TOTAL 5e ARRONDISSEMENT</b>				<b>0</b>		<b>67 500</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>69 500</b>	<b>30 000</b>	<b>99 500</b>
69006	Athlétisme	AMICALE DES ATHLETES DU LYONNAIS	AT0728			1 500			1 500		1 500
69006	Basket-Ball	CERCLE LAIQUE A REMOND	CE0211				27 000			27 000	27 000
69006	Echecs	LYON ECHECS PASSION	023336		1 000	1 500			2 500		2 500
69006	Escrime	MASQUE DE FER	MA0297				37 000			37 000	37 000
69006	Football	EVEIL DE LYON	EV0333			20 000			25 000		25 000
69006	Gymnastique	GYM LYON METROPOLE	054135			32 000			32 000		32 000
69006	Handisport	VALENTIN HAUY SCE AVEUGLES MALVOYANTS	AS0263	1 500				2 000			2 000
69006	Handisport	ASS TANDEM CLUB RHODANIEN	TC0701	1 500				2 000			2 000

Arrondissement	Discipline	Bénéficiaires	Code tiers	2020				PROPOSITIONS 2021			
				Handisport	Manifestations sportives de proximité	Sport amateur	Sport d'élite	Handisport	Sport amateur	Sport d'élite	Total
69006	Escrime	CERCLE BELLECOMBE LYON	CE5922			19 000			19 000		19 000
69006	Omnisports	CLASS FSGT	FE0247			3 000			2 500		2 500
69006	Roller	LYON EVASION ROLLER	RO0630			2 500			2 500		2 500
69006	Sp Nautiques	LYON NATATION	LY0200		6 000		58 000			58 000	58 000
<b>TOTAL 6e ARRONDISSEMENT</b>				<b>3 000</b>		<b>79 500</b>	<b>122 000</b>	<b>4 000</b>	<b>85 000</b>	<b>122 000</b>	<b>211 000</b>
69007	Athlétisme	LYON ATHLETISME	017092				66 000			66 000	66 000
69007	Divers	OFFICE DES SPORTS DE LYON	OF0112			73 000			73 000		73 000
69007	Football	FOOTBALL CLUB DE GERLAND	FO0700			12 000			12 000		12 000
69007	Gymnastique	LES LUCIOLES DE LYON	LU0170				12 000			12 000	12 000
69007	Handball	LYON HANDBALL	020411			5 000			5 000		5 000
69007	Handisport	ANTS						2 500			2 500
69007	Omnisports	AMICALE LAIQUE GERLAND LA MOUCHE	AM0200			30 000			30 000		30 000
69007	Omnisports	CARGO	001210			2 000			5 000		5 000
69007	Sp de Combat	JUDO CLUB GERLAND	JU0201			7 000			7 000		7 000

Arrondissement	Discipline	Bénéficiaires	Code tiers	2020				PROPOSITIONS 2021			
				Handisport	Manifestations sportives de proximité	Sport amateur	Sport d'élite	Handisport	Sport amateur	Sport d'élite	Total
69007	Sp Nautiques	CIE MARINIÈRE SAUVETAGE LA MOUCHE	MA0750			2 000			2 000		2 000
69007	Sp Nautiques	LYON RHÔNE WATER POLO	054081						2 500		2 500
69007	Tennis	FETE LE MUR	FE0987			5 000			5 000		5 000
69007	Tennis de Table	TENNIS DE TABLE DE GERLAND	TE0846			5 000			6 500		6 500
69007	Rugby	LOU RUGBY ASSOCIATION	LO0998				570 000			570 000	570 000
69007	Volley-Ball	ASUL LYON VOLLEY BALL	AS0237				140 000			140 000	140 000
<b>TOTAL 7e ARRONDISSEMENT</b>				<b>0</b>		<b>141 000</b>	<b>788 000</b>	<b>2 500</b>	<b>148 000</b>	<b>788 000</b>	<b>938 500</b>
69008	Basket-Ball	SEL GRAND TROU BASKET BALL	SP0950			10 000			10 000		10 000
69008	Basket-Ball	FCL ASVEL FEMININ	FO0154			52 000			52 000		52 000
69008	Bowling	TOP GONES LYON	042019			2 000			2 000		2 000
69008	Cyclisme	LYON SPRINT EVOLUTION	LY3987			18 000			18 000		18 000
69008	Cyclisme	ETOILE CYCLISTE LYON MONTPLAISIR	ET0800			2 000			2 000		2 000
69008	Escrime	LA COMPAGNIE D'ARMES DE LYON	AR3512			1 500			1 500		1 500
69008	Football	FC LYON FOOTBALL	FO0157		13 000	60 000			60 000		60 000

Arrondissement	Discipline	Bénéficiaires	Code tiers	2020				PROPOSITIONS 2021			
				Handisport	Manifestations sportives de proximité	Sport amateur	Sport d'élite	Handisport	Sport amateur	Sport d'élite	Total
69008	Football	ETOILE SPORTIVE TRINITE	ET0255			16 000			17 000		17 000
69008	Football	CLUB SPORTIF LYON 8	022707			4 000			4 000		4 000
69008	Futsal	LYON MOULIN A VENT	001029			5 500			5 500		5 500
69008	Gymnastique	CONVENTION GYMNIQUE DE LYON	CO0190				80 000			80 000	80 000
69008	Handball	RACING CLUB MERMOZ	RA0226			3 000			3 000		3 000
69008	Handisport	HANDISPORT LYONNAIS	HA0201	52 000				52 000			52 000
69008	Omnisports	ASS PATRONAGE LAIQUE HERRIOT MERMOZ	PA0399			7 000			7 000		7 000
69008	Omnisports	NOUVELLE RENAISSANCE LYONNAISE	AS0372			5 000			5 000		5 000
69008	Sp de Combat	ESPACE AIKIDO	008545			2 000			2 000		2 000
69008	Sp de combat	MILO'S CLUB	014254			2 000			2 000		2 000
69008	Tennis de Table	ASUL LYON 8	AS0715			11 000			11 000		11 000
69008	Tir à l'Arc	LES LIONS DU 8EME	LI3332			4 000			4 000		4 000
69008	Volley-Ball	VOLLEY BRON LYON LUMIERE	VO0800			8 000			9 000		9 000
<b>TOTAL 8e ARRONDISSEMENT</b>				<b>52 000</b>		<b>213 000</b>	<b>80 000</b>	<b>52 000</b>	<b>215 000</b>	<b>80 000</b>	<b>347 000</b>
69009	Badminton	BADMINTON CLUB DE LYON	BA0300			6 000			8 000		8 000
69009	Basket-	ASSOCIATION SPORTIVE DUCHERE	SP0305			3 000			3 000		3 000

Arrondissement	Discipline	Bénéficiaires	Code tiers	2020				PROPOSITIONS 2021			
				Handisport	Manifestations sportives de proximité	Sport amateur	Sport d'élite	Handisport	Sport amateur	Sport d'élite	Total
	Ball										
69009	Basket-Ball	<b>AMICALE LAIQUE MIXTE RAMBERTOISE</b>	AL0172			6 000			6 000		6 000
69009	Basket-Ball	<b>VOLTAIRE LYON BASKET</b>	058331						2 500		2 500
69009	Cyclisme	<b>AMICALE CYCLISTE LYON VAISE</b>	AM0781			10 000			10 000		10 000
69009	Divers	<b>LYON FLOORBALL CLUB</b>	022027			3 000			3 000		3 000
69009	Echecs	<b>LYON OLYMPIQUE ECHECS</b>	OY0500			42 000			42 000		42 000
69009	Football	<b>UNION SPORTIVE DES CHEMINOTS LYON VAISE</b>	UN0998			4 500			4 500		4 500
69009	Football	<b>SPORTING CLUB DE LYON ASSOCIATION</b>	LD0800				180 000			180 000	180 000
69009	Gymnastique	<b>ECLAIR LYON 9</b>	EC2317			2 000			2 000		2 000
69009	Gymnastique	<b>LYON GR</b>	GR0788			8 000			8 000		8 000
69009	Haltérophilie	<b>LA GAULOISE DE VAISE</b>	GA0140			1 500			2 000		2 000
69009	Handball	<b>HANDBALL CLUB DE LYON</b>	HA0580			17 000			17 000		17 000
69009	Handisport	<b>ASSO SPORTIVE FOYERS DES SOURDS DE LYON</b>	SO0322	4 000				5 000			5 000
69009	Omnisports	<b>CLUB RHODIA VAISE</b>	CL0203			25 000			25 000		25 000
69009	Omnisports	<b>CLUB RHODIA VAISE SECTION TRIATHLON</b>	VO0800				17 000			17 000	17 000

Arrondissement	Discipline	Bénéficiaires	Code tiers	2020				PROPOSITIONS 2021			
				Handisport	Manifestations sportives de proximité	Sport amateur	Sport d'élite	Handisport	Sport amateur	Sport d'élite	Total
69009	Omnisports	AMICALE LAIQUE VOLTAIRE	AM2455			8 000			8 000		8 000
69009	Omnisports	SPORT DANS LA VILLE	SP0555			35 000			10 000		10 000
69009	Rink Hockey	RHCL RINK HOCKEY CLUB DE LYON	RI0334				28 000			28 000	28 000
69009	Roller	LYON ROLLER METROPOLE	RO0820			13 000			13 000		13 000
69009	Sp de Combat	ACADEMIE LYONNAISE DE BOXE	020753			2 000			2 000		2 000
69009	Sp de Combat	LYON BOXE	LY0300			6 000			6 000		6 000
69009	Sp Nautiques	AQUA SYNCHRO LYON	AQ5200				30 000			30 000	30 000
69009	Sp Nautiques	LYON PLONGEON CLUB	PL0103				28 000			28 000	28 000
69009	Spéléologie	GROUPE SPELEOLOGIQUE VULCAIN	SP2728			1 500			1 500		1 500
69009	Tennis de Table	AMICALE LAIQUE VAISE SERIN	AM0274			5 000			5 000		5 000
69009	Tir à l'Arc	LES ARCHERS DU 9EME	AR0645			1 500			1 500		1 500
<b>TOTAL 9e ARRONDISSEMENT</b>				<b>4 000</b>		<b>200 000</b>	<b>283 000</b>	<b>5 000</b>	<b>180 000</b>	<b>283 000</b>	<b>468 000</b>
69100	Basket-Ball	ACTION BASKET CITOYEN	033899			5 000			5 000		5 000
69100	Sp de	SAINT FONS GERLAND SAVATE	SA0258			3 500			3 500		3 500

Arrondissement	Discipline	Bénéficiaires	Code tiers	2020				PROPOSITIONS 2021			
				Handisport	Manifestations sportives de proximité	Sport amateur	Sport d'élite	Handisport	Sport amateur	Sport d'élite	Total
	Combat										
69100	Tennis	<b>TENNIS CLUB DE LYON</b>	TE2198			22 000			<b>22 000</b>		<b>22 000</b>
69110	Handisport	<b>CLUB SPORTIF CHARCOT</b>	CH0801	5 000				<b>5 000</b>			<b>5 000</b>
69110	Hockey/Gazon	<b>HC Charcot Sainte-Foy-lès-Lyon</b>	020417			6 000			<b>6 000</b>		<b>6 000</b>
69300	Sp Nautiques	<b>CERCLE DE L'AVIRON DE LYON</b>	CE0208				35 000			<b>35 000</b>	<b>35 000</b>
69300	Sp Nautiques	<b>AVIRON CLUB LYON CALUIRE</b>	NA0755			25 000			<b>25 000</b>		<b>25 000</b>
69330	Football	<b>OLYMPIQUE LYONNAIS ASSOCIATION</b>	OL0326				212 990			<b>212 990</b>	<b>212 990</b>
69350	Sp Nautiques	<b>CANOE KAYAK LYON OULLINS MULATIERE</b>	AS0568			12 000			<b>12 000</b>		<b>12 000</b>
69800	Sp de Combat	<b>SAINT PRIEST LUTTE</b>	016066			6 500			<b>6 500</b>		<b>6 500</b>
<b>HORS LYON</b>				<b>5 000</b>		<b>80 000</b>	<b>247 990</b>	<b>5 000</b>	<b>80 000</b>	<b>247 990</b>	<b>332 990</b>
								<b>81 500</b>	<b>1 085 000</b>	<b>1 757 990</b>	<b>2 924 490</b>

- 2 - Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations concernées, sont approuvées.
- 3 - M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.
- 4 - Le montant total des subventions de fonctionnement, détaillées dans le tableau ci-dessus s'élève à 2 924 490 euros et sera prélevé sur les crédits inscrits au BP 2021, sous réserve du vote du budget 2021 :
  - Ligne de crédit 42015, article 65748, fonction 30, programme SPCLUBS, opération SPAMAT ;
  - Ligne de crédit 42016, article 65748, fonction 30, programme SPCLUBS, opération SPELITE ;Ligne de crédit 76967, article 65748, fonction 30, programme SPCLUBS, opération SPHANDI ;

**M. COLLOMB :** Mme la Maire, je crois que votre adjoint aux sports a défini la situation de clubs qui aujourd'hui sont extrêmement fragilisés. Il faudrait examiner les situations au cas par cas pour beaucoup de clubs qui vont se retrouver avec moins de licenciés et peut-être un certain nombre de bénévoles totalement découragés. Je pense que l'on devrait faire le même effort pour le sport que celui que l'on a fait pour la culture. En particulier, dans les quartiers populaires, le sport est très souvent le moyen de faire en sorte qu'un certain nombre d'enfants puis de jeunes puissent progresser, puissent se structurer. Il y a un certain nombre de règles dans le sport et ils doivent forcément les intégrer et ça leur permet de se cadrer. C'est une véritable école de la vie que le sport amateur pratiqué par nos jeunes. Il faut faire attention qu'un certain nombre de clubs qui structurent nos quartiers, ne s'effondrent pas demain parce qu'il faudra reconstituer l'ensemble de ce tissu associatif. Cela ne vous coûtera pas plus cher si nous faisons l'effort aujourd'hui. C'est donc un appel que je vous lance. Le tissu sportif aujourd'hui est extrêmement fragilisé. C'est le moment de pouvoir montrer que nous sommes à ses côtés. Pour ce qui est de Sports dans la ville, c'est une belle structure vous le savez. Non seulement une école de sports mais à partir du sport, elle amène les jeunes à se former, à progresser, voire à trouver un emploi. Beaucoup d'entreprises se sont associées à Sports dans la ville et permettent à un certain nombre de jeunes en particulier issus des quartiers populaires de trouver des filières de formation et de professionnalisation. On en aura bien besoin dans les temps qui vont venir.

**M. DRIOLI :** Je répondrais à M. COLLOMB en signifiant tous mes vœux à toutes les lyonnaises et à tous les lyonnais qui nous écoutent et puis je souhaite aussi la bienvenue à Mme BOUZERDA qui était avec nous au début de la séance, puisqu'on n'avait pas encore eu l'occasion de la rencontrer. Nous devons avoir ensemble les débats les plus riches et les plus respectueux et je souhaite donc aussi saluer sa venue aujourd'hui. M. COLLOMB, concernant le soutien aux clubs sportifs, si je puis appeler ainsi le sujet qu'on abordait tout à l'heure, on a déjà discuté et travaillé avec l'ensemble des élus aux sports de tous les arrondissements qui étaient présents avec Julie NUBLAT-FAURE sur la fragilité de certains clubs de sports. La direction des sports a déjà commencé à enregistrer, à identifier ses clubs et donc on est en train de travailler là-dessus sur une aide complémentaire, sur comment on pourrait intervenir en complémentarité des subventions qu'on votera au prochain conseil municipal. Pour pouvoir répondre aussi à la fragilité potentielle qui va se développer dans ces clubs de sports et qui pourrait s'accroître dès la prochaine saison, j'imagine en septembre avec, on ne l'espère pas, des chutes d'adhésions ou des demandes de remboursement. Il est vrai que ça serait catastrophique qu'on ait à la fois les demandes de remboursement et des chutes d'adhésions en septembre prochain. On est très vigilants, très attentifs, les élus sont mobilisés, les services sont mobilisés. Pour rappel et pour information complémentaire au mois de décembre, nous avons jusqu'à très tardivement fin décembre enregistré des demandes de clubs de sports pour accueillir des enfants dans des structures des arrondissements pour des stages. On a fait en sorte d'enregistrer le

maximum de demandes possibles pour permettre à des enfants notamment de bénéficier de stages avec leur club de sport en proximité. On a mobilisé ce sur l'on pouvait en termes de moyens humains tout en respectant les demandes de congés de nos gardiens. On s'adapte et on fait en sorte que les services se mobilisent au millimètre près dans la mesure des moyens que nous avons. Je vous remercie.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

## **10 - Désignation de représentants du Conseil d'Arrondissement au sein de l'Office des Sports du 9<sup>e</sup> arrondissement (OFFISA) – Mandat 2020/2026**

---

Rapporteur : Adrien DRIOLI

Mesdames et Messieurs,

L'article L 2511-19 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « Le conseil d'arrondissement procède, en son sein, à la désignation des représentants de la commune ou de la Ville de Paris dans les organismes dont le champ d'action est limité à l'arrondissement et dans lesquels la commune ou la Ville de Paris doit être représentée en vertu de dispositions applicables à ces organismes. »

Par délibération en date du 3 novembre 2020, le conseil d'arrondissement a procédé à la désignation de représentants du Conseil d'Arrondissement au sein d'organismes extérieurs. Il convient aujourd'hui de désigner des représentants à l'Office des sports du 9<sup>ème</sup> arrondissement de la ville de Lyon, non visé par la délibération susmentionnée.

L'Office des sports du 9<sup>ème</sup> arrondissement de la ville de Lyon est une association régie par la loi du 16 août 1901, son siège social est situé en mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement, 6 place du Marché à Lyon 9<sup>ème</sup>.

L'association Office des Sports du 9<sup>e</sup> arrondissement a pour objet, en lien avec les autorités municipales et l'Office Municipal des Sports de la Ville de Lyon :

- de soutenir, d'encourager et de provoquer tous efforts et toutes initiatives tendant à répandre et développer la pratique de l'éducation physique et du sport (loisirs/compétitions) dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de la ville de Lyon ;
- de faciliter, dans les mêmes domaines, une coordination des efforts pour le plein et le meilleur emploi des installations existantes transférées.

Les statuts de cette association prévoient que le conseiller délégué aux sports est membre de droit de l'Office. En outre, peuvent également être membres actifs de l'association, deux membres du conseil d'arrondissement désignés par leurs pairs pour la durée de leur mandat.

Il convient en conséquence de procéder à la désignation de représentants du Conseil d'Arrondissement au sein de l'OFFISA.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir désigner deux conseillers d'arrondissement pour siéger, selon ses statuts, au sein de l'Office des Sports du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Vu l'article L 2511-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour la durée du mandat, M. Yohann PARIS et Mme Marie ALCOVER sont désignés pour représenter le 9<sup>e</sup> arrondissement au sein de l'Office des Sports du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- les élus du conseil d'arrondissement du 9<sup>e</sup> arrondissement M. Yohann PARIS et Mme Marie ALCOVER sont désignés pour représenter le conseil d'arrondissement dans l'Office des Sports du 9<sup>e</sup> arrondissement.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**11 - 1721 / Attribution d'une subvention de fonctionnement de 120 000 euros au Sporting Club de Lyon SASP - Approbation de la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et le Sporting Club de Lyon SASP - Saison 2020/2021 - Direction des Sports**

---

Rapporteur : Adrien DRIOLI

Mesdames et Messieurs,

Par délibération n° 2020/5305 du 27 janvier 2020, le Conseil municipal a approuvé une convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Sporting Club de Lyon pour la saison 2019/2020, prise en application du code du sport et de la circulaire du 29 janvier 2002, relative aux concours financiers des collectivités locales aux clubs sportifs.

Cette convention est arrivée à son terme le 30 juin 2020.

Il vous est proposé aujourd'hui de conclure une nouvelle convention cadre au titre de la saison 2020/2021.

Cette convention à conclure entre la Ville de Lyon et la SASP Sporting Club de Lyon portera sur le financement par la Ville de missions d'intérêt général développées par la SASP Sporting Club de Lyon.

En effet, les articles L 113-2 et R 113-1 du code du sport disposent que les sociétés sportives peuvent percevoir des subventions publiques, dans la limite de 2,3 millions d'euros par saison sportive, pour des missions d'intérêt général ainsi définies :

- la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés, financés par la Métropole de Lyon,
- la participation à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale,
- la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

La SASP Sporting Club de Lyon a proposé à la Ville de Lyon de s'engager sur ce type d'actions en sollicitant une participation financière sous forme de subvention. La Ville de Lyon a décidé de soutenir les missions suivantes :

- la médiation et le lien social avec les jeunes de l'agglomération lyonnaise,
- le football pratiqué par les femmes,
- le lien entre les joueurs professionnels et les jeunes adhérent.e.s du club,
- la préparation à la reconversion et à l'insertion professionnelle,
- la transition écologique.

Le projet de convention joint au rapport décline ces thématiques et précise également :

- les engagements de la SASP Lyon Sporting Club ;
- les modalités de versement par la Ville de Lyon d'une subvention en contrepartie des missions d'intérêt général ;
- les procédures de contrôle financier mises en œuvre, notamment afin de vérifier les seuils de participation fixés par le code du sport, toutes collectivités confondues : 2,3 millions d'euros pour les subventions et 1,6 Millions d'euros pour les prestations de service.

La SASP Sporting Club de Lyon a transmis les documents suivants, joints au rapport :

- l'état des participations des collectivités publiques perçues par le club pour la saison 2019/2020 et, à titre prévisionnel, pour la saison 2020/2021, en subventions et prestations de service ;
- le rapport d'utilisation de la subvention 2019/2020 ;
- le budget annuel prévisionnel de la SASP Sporting Club de Lyon ;
- un document précisant l'utilisation prévisionnelle des fonds versés par la Ville de Lyon à la SASP Sporting Club de Lyon au titre de la saison 2020/2021 ;
- le bilan et les comptes détaillés 2019/2020, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes de la SASP Sporting Club de Lyon ;

En conséquence, je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 120 000 euros à la SASP Sporting Club de Lyon pour la saison 2020/2021 au titre des missions d'intérêt général que le club s'engage à poursuivre et à développer, et d'approuver le projet de convention cadre d'objectifs et de moyens établi entre la Ville de Lyon et la SASP Sporting Club de Lyon pour la saison 2020/2021.

Par délibération n°2020/5305 du 27 janvier 2020, la SASP Sporting Club de Lyon a perçu une subvention de fonctionnement de 120 000 €.

Vu le code du sport ;

Vu ladite convention ;

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- 1 - La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la SASP Sporting Club de Lyon pour la saison 2020/2021, est approuvée.
- 2 - Une subvention de fonctionnement de 120 000 euros est allouée à la SASP Sporting Club de Lyon pour la saison sportive 2020/2021.
- 3 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4 - Les modalités de contrôle et d'utilisation des fonds prévues dans la convention sont fixées conformément à la législation et les pratiques en vigueur.
- 5 - La dépense en résultant, soit 120 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, programme SPCLUBS, opération SPPRO, ligne de crédit n°42017, article 65742, fonction 30.

**M. COLLOMB** : Mme la Maire, je pense que le Sporting Club, j'aimais mieux lorsque ça s'appelait l'AS Duchère parce que c'était ancré dans un territoire et je pense qu'il faut que ce club reste ancré dans le territoire de la Duchère. Comme l'a signalé M. DRIOLI, il apporte sur ce quartier un certain équilibre. Le fait qu'il y ait une section féminine n'est pas sans importance dans un quartier comme celui-là et ça montre qu'il y a une volonté de promouvoir outre, les aspects divergents que nous pouvons avoir, une même volonté de promouvoir l'égalité hommes/femmes et faire en sorte que les femmes jouent un rôle important dans le sport, à tous les niveaux. Nous sommes extrêmement fiers d'avoir les féminines de l'OL ou d'avoir des clubs de baskets féminins qui sont extrêmement performants. Je crois qu'aujourd'hui, ils sont à la croisée des chemins. Il y avait à un moment donné une volonté peut-être de quitter le 9e arrondissement pour devenir une sorte d'Olympique Lyonnais bis, si je puis dire. C'est à la fois difficile sur le plan sportif, difficile sur le plan financier et je pense que ce serait une perte terrible pour le quartier de la Duchère. Je crois qu'il faudra avoir une discussion avec les dirigeants de manière à ce que ce club puisse continuer à animer ce quartier de la Duchère. Lorsque nous avons construit l'AS Duchère, c'était pour nous extrêmement important de faire en sorte que ce quartier ne soit pas simplement replié sur lui-même mais qu'il attire d'un point de vue sportif et nous avons eu les plus importantes compétitions qui se sont déroulées dans le quartier. Il faut que ces quartiers populaires puissent effectivement s'ouvrir au reste de la ville et pas simplement qu'on descende en ville à Lyon au cœur de la ville mais qu'on monte aussi de toute l'agglomération sur un quartier comme la Duchère. C'est comme cela que l'on fabrique de la cohésion sociale.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**12 - 1754 / Attribution d'une subvention de 4 500 euros à l'association Lyon Natation Métropole pour l'organisation à la piscine de Vaise du 22e meeting en bassin de 50 mètres les 19, 20 et 21 février 2021 - Approbation d'une convention d'application à la convention cadre - Direction des Sports**

---

Rapporteur : Adrien DRIOLI

Mesdames et Messieurs,

L'association Lyon Natation Métropole, dont le siège social est situé au 63 rue Bellecombe à Lyon 6ème, organise le 22<sup>e</sup> Meeting national en bassin de 50 mètres les 19, 20 et 21 février 2021, à la piscine de Vaise à Lyon 9ème.

Chaque année, cet évènement réunit des nageurs régionaux, nationaux et internationaux. Il est ouvert aux nageurs de catégorie minimales et plus, quelle que soit, leur série d'appartenance, aux nageuses et nageurs licenciés.e.s auprès de la Fédération Française de Natation et aux nageurs étrangers retenus.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'accueillir à Lyon une compétition de natation de haut niveau et renforce, par son rayonnement, la place de la natation dans le paysage sportif lyonnais. En 2020, cette même manifestation avait rassemblé 530 nageurs et 47 clubs régionaux, nationaux et internationaux.

La Ville de Lyon sera attentive aux actions engagées par l'organisateur pour impliquer son évènement dans une démarche éco-responsable.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 32 100 euros.

En raison de l'intérêt que présente cette manifestation au plan sportif, je vous propose d'allouer à l'association Lyon Natation Métropole une subvention de 4 500 euros et d'approuver une convention d'application à la convention cadre.

En 2020, l'Association Lyon Natation Métropole a perçu une subvention de 6 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation du 21ème Meeting National en bassin de 50 mètres et du meeting national des jeunes qui le préfigurait, par délibération n° 2020/5334 du 27 janvier 2020, ainsi qu'une subvention de fonctionnement de 58 000 € par délibération n° 2020/5302 du 27 janvier 2020.

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 58 000 euros au bénéfice de l'association Lyon Natation Métropole est également proposée au vote du conseil municipal du 28 janvier 2021 par le projet de délibération n° 2021/1754.

Vu ladite convention d'application ;

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

1 – Une subvention de 4 500 euros est allouée à l'association Lyon Natation Métropole pour l'organisation du 22<sup>e</sup> Meeting national en bassin de 50 mètres les 19, 20 et 21 février 2021 à la piscine de Vaise à Lyon 9<sup>ème</sup>.

2 – La convention d'application n°1 susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Lyon Natation Métropole, est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

4 – La dépense en résultant, soit 4 500 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, programme SPANIMAT, opération SPMANI, ligne de crédit n°42013, article 65748, fonction 30.

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**13 - 1677 / Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 16 792 639 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire, à la Fédération des centres sociaux du Rhône, au Réseau Rhône Ain Saône des MJC Union Territoriale des MJC-MPT et au Comité Local des MJC de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires – Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteuse : Marie ALCOVER

Merci Madame la Maire,

Chers collègues, mesdames et messieurs, habitantes et telespectateurs,

J'en profite également pour vous adresse également mes meilleurs vœux,

Le dernier Conseil d'arrondissement m'a permis de vous faire un point sur les structures d'éducation populaire, et leur mode de conventionnement avec la ville. Nous les avons, à cette occasion, prorogée d'un an. Pour rappel, les CS, MJC et ME sont liés avec la ville de Lyon par des conventions cadre pluriannuelles : elles définissent les objectifs sociaux et culturels de ces structures, et également les subventions que la ville leur verse pour arriver à ces fins.

Ces subventions sont constituées :

- D'une base socle. Elles sont dans la plupart des cas, identique toute la durée de la convention
- D'une part périscolaire, conjointement décidée avec la direction de l'éducation. Le calcul de la subvention allouée prend en compte les modalités d'organisation et de d'encadrement, et les prévisions d'effectifs. Elle représente environ 40% de la subvention annuelle.

Le versement de cette subvention se fait en deux parties :

- 80 % en début d'année, sur la base d'un montant prévisionnel de subvention annuel
- 20% restant en septembre

Pour l'ensemble des structures d'éducation populaire de notre arrondissement, cette première tranche de 2021, représente 2,9 million d'euros.

Je vous invite donc à voter favorablement, cette délibération.

Infos annexes :

	1ère tranche 2021	Projection total 2021 = + 20 %	Total tranche 2020	
Pierrette Augier Lyon-Vaise	268 134 €	335 168 €	335 167 €	Pas de périsco
Duchère Plateau	299 505 €	374 381 €	384 810 €	
Sauvegarde	365 248 €	456 560 €	469 631 €	
Champvert	503 114 €	628 893 €	637 420 €	
MJC Duchère	357 518 €	446 898 €	498 802 €	
Pôle 9	639 935 €	799 919 €	763 953 €	

ME Duchère	196 236 €	245 295 €	255 296 €	Pas de péréquis
ME St Rambert	239 894 €	299 868 €	325 445 €	
	<b>2 869 584 €</b>	<b>3 586 980 €</b>	<b>3 670 524 €</b>	

Les hypothèses de progression des effectifs retenues en date du 16.10.2020 en concertation avec la Direction de l'Éducation sont les suivantes :

- -1% pour la pause méridienne
- 0% pour Après la classe
- -5% pour les Fins d'Aprém
- -3% pour les Ateliers du mercredi

Cas particulier : Maison de l'enfance de la Duchère

La Maison de l'enfance de la Duchère a bénéficié d'une augmentation de subvention exceptionnelle de 10K€ en 2020 pour répondre en urgence aux besoins spécifiques d'enfants porteurs de handicap accueillis dans ses locaux. Ces besoins étant désormais intégrés dans le fonctionnement de la structure, cette aide financière n'a pas vocation à se pérenniser.

Soutien de la ville de Lyon à la crise sanitaire :

⇒ **reconduction à l'identique en cohérence avec la prolongation des conventions-cadres : du fait du décalage des élections et de la crise sanitaire, il est difficile d'opérer des changements en si peu de temps.**

- Environ 70 % des dépenses des structures correspondent à du personnel.
  - Chômage technique mis en place sur les 2 confinements
    - Prise en charge à 85 % par l'état
    - Sur les 36 structures qui ont répondu à l'enquête de la ville (en juin), 31 ont apporté des compléments de salaire
- Versement de la première tranche dès le mois de janvier (avant le vote du budget)
  - Retardé en raison de notre prise de poste tardive + urgence ppi

⇒ Le versement des subventions permet d'assurer la continuité des projets et activités dans l'attente de la redéfinition du cadre partenarial pour lequel une démarche de concertation a été lancée.
- Maintien du forum des associations

*Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**14 - 1714 / Renouvellement mobilier et matériel suite extension/rénovation EHPAD - Subvention au CCAS - Lancement de l'opération 60034527 et affectation d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00001- Approbation et autorisation de signature de la convention - Action Sociale**

---

Rapporteur : Elie PORTIER

Mesdames et Messieurs,

Par délibération n° 2015/1195 en date du 9 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le Plan d'Équipement Pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Rénovation des résidences des personnes âgées ».

Par délibération n° 2020/262 du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « RPA Subventions CCAS et SAHLMAS 2015-2020 » n°2015-3, programme 00001.

Le CCAS de Lyon est le gestionnaire de 4 EHPAD, dont la SAHLMAS est le propriétaire sur le territoire de la Ville. En 2016, a été lancé un programme d'extension-rénovation de deux de ces établissements :

- EHPAD Balcons de l'Île Barbe situé dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement ;
- EHPAD Etoile du Jour situé dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement.

Ces deux structures, respectivement de 73 et 69 places offriront à échéance 2022, 90 chambres chacune dans des bâtiments restructurés : 1 500m<sup>2</sup> de surfaces supplémentaires avec notamment la création au rez-de-chaussée d'une place du village, d'une salle d'activité, réaménagement des salles à manger, restructuration des cuisines, mise en place de domotique.

Les travaux d'extension sont financés via des prêts et des fonds propres de la SAHLMAS qui assure la maîtrise d'ouvrage de ces opérations immobilières. En revanche, le matériel et le mobilier nécessaires à l'aménagement des nouveaux espaces communs créés, des chambres et des cuisines entièrement restructurées sont à la charge du CCAS.

Aussi, pour financer ces acquisitions, le CCAS sollicite auprès de la Ville de Lyon l'attribution d'une subvention d'investissement initiale de 1 236 400€.

Les conditions et modalités de versement de la subvention sont formalisées dans la convention jointe au rapport.

Cette subvention sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2015-3 Programme 00001.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2020/262 du 19 novembre 2020 ;

Vu ladite convention ;

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- 1- Le lancement de l'opération n° 60034527 « Renouvellement mobilier et matériel extensions/rénovations EHPAD – Subvention au CCAS » est approuvée. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00001.
- 2- Une subvention d'équipement d'un montant de 1 236 400€ est allouée au CCAS par la Ville de Lyon pour l'acquisition de matériel, mobilier et domotique dans le cadre des extensions-rénovations des EHPAD Balcons de l'Île Barbe et Etoile du Jour.
- 3- La convention susvisée établie entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon est approuvée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout document y afférent.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense résultant de cette subvention sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, opération 60034527, programme 00001, AP 2015-3, et sera imputée sur la nature 20415321, fonction 4238 selon la décomposition prévisionnelle de l'échéancier :
  - 2021 : 1 236 400€

**M. COLLOMB** : Simplement pour rappeler à celles et ceux qui l'auraient oublié qu'on ne crée pas du jour au lendemain et qu'on est toujours des héritiers de quelqu'un d'autre. Cette extension des Balcons de l'Île Barbe le montre.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

**15 - 1728 / Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 6 797 100 euros. Exercice 2021**  
**Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadres et d'une convention- cadre. - Direction de l'Enfance**

---

Rapporteur : Elie PORTIER

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Lyon s'appuie, à ce jour, principalement sur des structures associatives pour la gestion de ses équipements d'accueil des jeunes enfants.

Les relations entre la Ville de Lyon et ces associations sont formalisées par des conventions cadre pluriannuelles, précisant notamment les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement général annuelle et d'une subvention complémentaire éventuelle.

Cette subvention, correspondant – pour la majeure partie des structures – à 40% du montant de subvention allouée en 2020, doit permettre aux associations gestionnaires de poursuivre leur activité petite enfance sur le début d'année 2021 dans de bonnes conditions tout en s'inscrivant dans les orientations du nouveau mandat, destinées à remettre la nature dans le quotidien des enfants et

faire de nos établissements d'accueil des modèles d'écologie, épanouissants pour les enfants et inspirants pour leurs familles.

Ainsi, il vous est proposé d'allouer les subventions suivantes :

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Rappel subvention 2020 (€)	Montant proposé janvier 2021 (€)
1 <sup>er</sup>	Association Crèche Saint-Bernard	Vaucanson	220 000	88 000
1 <sup>er</sup>	Association des Familles du Quartier Saint-Vincent	Les Augustins	60 000	33 000
1 <sup>er</sup>	Association des Familles du Quartier Saint-Vincent	Farandole	170 000	68 000
1 <sup>er</sup>	Association Lyon Santé Education	ALYSE	164 000	65 600
1 <sup>er</sup>	Association Lyon Santé Education	Chardonnet	239 000	95 600
1 <sup>er</sup>	Kindertreff	Kindertreff	96 000	38 400
1 <sup>er</sup>	La Ribambelle	La Ribambelle	104 000	41 600
1 <sup>er</sup>	Le Rêve en couleurs	Le Rêve en Couleurs	110 000	44 000
1 <sup>er</sup>	Les Petits Thou	Les Petits Thou	176 000	70 400
1 <sup>er</sup>	Mutuelle Petite Enfance - Les P'tits Soyeux	RAM Les P'tits Soyeux	100 650	40 260
1 <sup>er</sup>	Mythe au Logis	Croc' aux Jeux	11 000	4 400
2 <sup>e</sup>	Célestine	Célestine	290 000	116 000
2 <sup>e</sup>	Couffin Couffine	Couffin-Couffine EM	117 900	47 160
2 <sup>e</sup>	Couffin Couffine	Couffin Couffine MC	83 000	33 200
2 <sup>e</sup>	Croix-Rouge Française	Savoie Lamartine	300 000	120 000
2 <sup>e</sup>	Eveil Matins	Eveil Matins	181 000	72 400
2 <sup>e</sup>	Eveil Matins	Bulle d'éveil MC	85 000	34 000
2 <sup>e</sup>	Le Jardin d'Ainay	Le Jardin d'Ainay	99 000	39 600
2 <sup>e</sup>	MFR-PAYS DE SAVOIE	Roseaux	240 000	96 000
2 <sup>e</sup>	MFR-PAYS DE SAVOIE	RAM des Nymphéas	46 000	18 400
2 <sup>e</sup>	Union Familiale de Perrache	Le Cocon de Blandine	80 000	32 000
3 <sup>e</sup>	APELIPA	Le Jardin Couvert	34 000	13 600
3 <sup>e</sup>	Croix-Rouge Française	La Ronde des Colibris	255 000	102 000
3 <sup>e</sup>	Croix-Rouge Française	Arlequin	292 000	116 800
3 <sup>e</sup>	Croix-Rouge Française	Les P'tits Oursons MC	80 000	32 000
3 <sup>e</sup>	Croix-Rouge Française	Oursons et Compagnie	280 000	112 000
3 <sup>e</sup>	LAHSO	Jacques Prévert	25 000	10 000
3 <sup>e</sup>	La Friponnerie	Arc en Ciel EM	108 000	43 200
3 <sup>e</sup>	La Friponnerie	Arc en Ciel CF	281 000	112 400

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Rappel subvention 2020 (€)	Montant proposé janvier 2021 (€)
3 <sup>e</sup>	La Friponnerie	Pain d'Epices	215 000	86 000
3 <sup>e</sup>	La Friponnerie	Au Diapason	178 000	71 200
3 <sup>e</sup>	Les Montchatons	Les Montchatons-Acacias	158 000	63 200
3 <sup>e</sup>	Les Montchatons	Montchat botté	269 800	107 920
3 <sup>e</sup>	Les Montchatons	Montchat bada	221 300	88 520
3 <sup>e</sup>	MFR-PAYS DE SAVOIE	Myrtille	200 000	80 000
3 <sup>e</sup>	MFR-PAYS DE SAVOIE	Mirabillis Villette	230 000	92 000
3 <sup>e</sup>	MFR-PAYS DE SAVOIE	Les Carillons MC	83 000	33 200
3 <sup>e</sup>	MFR-PAYS DE SAVOIE	RAM La Maison Citrouille	42 000	16 800
3 <sup>e</sup>	MFR-PAYS DE SAVOIE	RAM Florence Potiron	46 000	18 400
3 <sup>e</sup>	ACOLEA	Les Lucioles	108 400	43 360
3 <sup>e</sup>	Souris Verte	Une Souris Verte	325 000	130 000
3 <sup>e</sup>	Souris Verte	Pôle de ressources et d'appui Petite Enfance, Loisirs et Handicap	40 200	25 360
4 <sup>e</sup>	Association Crèche Saint-Bernard	St-Bernard Boulevard - Gros Caillou	405 000	162 000
4 <sup>e</sup>	Association Crèche Saint-Bernard	Melba EM	140 000	56 000
4 <sup>e</sup>	Association Crèche Saint-Bernard	Melba CF	78 000	31 200
4 <sup>e</sup>	Association Crèche Saint-Bernard	Melba HG	78 000	31 200
4 <sup>e</sup>	Les Enfants de la Colline	Popy	192 000	76 800
4 <sup>e</sup>	Les Enfants de la Colline	Pirouette	185 000	74 000
4 <sup>e</sup>	Le Jardin de la Colline	Le Jardin de la Colline	139 600	55 840
4 <sup>e</sup>	Les Gones Trotteurs	Les Gones Trotteurs	87 000	34 800
4 <sup>e</sup>	MPE Chazière	Le Jardin des Gônes RAM	81 000	32 400
5 <sup>e</sup>	AGDS	Allix	234 000	93 600
5 <sup>e</sup>	AGDS	Jardin d'Allix	69 000	27 600
5 <sup>e</sup>	ALFA3A	Chantoiseau	120 700	48 280
5 <sup>e</sup>	Au Cocon de L'ouest	Au Cocon de l'Ouest	120 000	48 000
5 <sup>e</sup>	Les Bébé du Vieux Lyon	La Baleine	245 000	98 000
5 <sup>e</sup>	Les P'tits Malins	Les P'tits Malins	250 000	100 000
5 <sup>e</sup>	MPE La Courte Echelle	RAM La Courte Echelle	48 000	19 200
5 <sup>e</sup>	MPE Lyon 5 <sup>e</sup>	RAM 1, 2, 3 soleil	66 000	26 400

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Rappel subvention 2020 (€)	Montant proposé janvier 2021 (€)
5 <sup>e</sup>	MPE Lyon 5 <sup>e</sup>	RAM Grain d'soleil	47 000	18 800
6 <sup>e</sup>	ALFA3A	Le Nid d'Ange	293 000	117 200
6 <sup>e</sup>	Mutuelle Petite Enfance	RAM Les Pitchounes du 6 <sup>ème</sup>	59 000	23 600
6 <sup>e</sup>	Cadet Bretelle	Cadet Bretelle	73 500	29 400
6 <sup>e</sup>	Capucine	Capucine	270 000	108 000
6 <sup>e</sup>	Croix-Rouge Française	Pierrot et Colombine	260 000	104 000
6 <sup>e</sup>	Merlin Pinpin	Merlin Pinpin	95 000	38 000
6 <sup>e</sup>	MPE Lafayette	RAM Canne à Sucre	47 000	18 800
6 <sup>e</sup>	ACOLEA	L'Océane	137 000	54 800
7 <sup>e</sup>	Croix-Rouge Française	Les P'tits Pas	273 000	109 200
7 <sup>e</sup>	Septimousses	Septimousses	281 000	112 400
7 <sup>e</sup>	Entr'aide protestante	Chaudoudoux MC	69 000	27 600
7 <sup>e</sup>	Entr'aide protestante	LAEP « Le 11 »	11 600	4 640
7 <sup>e</sup>	Les BébéBilingues	Les BébéBilingues	199 000	79 600
7 <sup>e</sup>	Les P'tits Bouts	Les P'tits Bouts	85 000	34 000
7 <sup>e</sup>	Les P'tits de la Guill	Les P'tits de la Guill'	19 000	7 600
7 <sup>e</sup>	Lyon-Massimi	Gribouille	117 000	46 800
7 <sup>e</sup>	Maisons des Tout - Petits	Maisons des Tout - Petits	208 000	83 200
7 <sup>e</sup>	MFR-PAYS DE SAVOIE	Grain d'Orge	320 000	128 000
7 <sup>e</sup>	Mutuelle Petite Enfance Lyon 7	RAM Pouss'7	65 000	26 000
7 <sup>e</sup>	Nicolas et Pimprenelle	Nicolas et Pimprenelle	110 000	44 000
7 <sup>e</sup>	ACOLEA	Les Canillous	180 000	72 000
7 <sup>e</sup>	ACOLEA	Les Carpillons	106 300	42 520
7 <sup>e</sup>	ACOLEA	Chocolatine	164 700	65 880
7 <sup>e</sup>	Souris Verte	Souris 7 MC	98 000	39 200
7 <sup>e</sup>	AGDS	Blandan	188 960	90 000
8 <sup>e</sup>	AGDS	Barbusse	110 000	44 000
8 <sup>e</sup>	AGDS	Lumière	215 000	86 000
8 <sup>e</sup>	AGDS	Berthelot	187 200	80 000
8 <sup>e</sup>	ALFA3A	Les Copains d'Abord	210 000	84 000
8 <sup>e</sup>	Baby Nursery	Baby Nursery	220 000	88 000
8 <sup>e</sup>	Centre Léon Bérard	Les Léonceaux	235 000	94 000
8 <sup>e</sup>	Croix-Rouge Française	Les Coccinelles	210 000	84 000
8 <sup>e</sup>	Les P'tits Gones du 8 <sup>ème</sup>	Les P'tits Gones du 8 <sup>ème</sup> CF	364 000	145 600
8 <sup>e</sup>	Les P'tits Gones du 8 <sup>ème</sup>	Les P'tits Gones du 8 <sup>ème</sup> CC	61 000	24 400
8 <sup>e</sup>	MFR-PAYS DE SAVOIE	Andrée Roux	310 000	124 000
8 <sup>e</sup>	MFR-PAYS DE SAVOIE	RAM L'Envolée	48 000	19 200

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Rappel subvention 2020 (€)	Montant proposé janvier 2021 (€)
8 <sup>e</sup>	MFR-PAYS DE SAVOIE	RAM Les Alouettes	46 000	18 400
8 <sup>e</sup>	Pierre et le Loup	Pierre et le Loup	145 000	58 000
8 <sup>e</sup>	ALFA3A	L'Escale de Nelly	202 000	80 800
8 <sup>e</sup>	ACOLEA	Pom'Cannelle	104 200	41 680
8 <sup>e</sup>	ACEPP RHONE	LAEP Nomade Tricotilien	35 000	14 000
9 <sup>e</sup>	AGDS	RAM Baby Duch	70 700	28 280
9 <sup>e</sup>	AGDS	RAM Baby 9	22 500	27 200
9 <sup>e</sup>	AGDS	RAM Baby Loup	17 000	20 800
9 <sup>e</sup>	ODYNEO – ex-ARIMC	Le Jardin des Enfants	185 000	74 000
9 <sup>e</sup>	Croix-Rouge Française	Chrysalide	320 000	128 000
9 <sup>e</sup>	L'Ours en Peluche	L'Ours en Peluche	233 000	93 200
9 <sup>e</sup>	MFR-PAYS DE SAVOIE	L'EpINETTE	265 000	106 000
9 <sup>e</sup>	MFR-PAYS DE SAVOIE	Les Dahlias MC	90 000	36 000
9 <sup>e</sup>	ALFA3A	Les Moussaillons des Docks	47 300	61 000
<b>Total :</b>			<b>16 712 510</b>	<b>6 797 100</b>

La plupart des associations bénéficient également d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux, dont la Ville est propriétaire ou locataire. Pour rappel, pour l'année 2019, le montant de ces avantages en nature s'élevait, pour l'ensemble des associations concernées, à 3 744 572 euros.

Ces associations ayant signé une convention pluriannuelle avec la Ville, il convient d'adopter un modèle de convention d'application financière aux conventions cadres, applicable sur l'exercice 2021. Ce modèle s'applique uniquement aux subventions de fonctionnement. Ces documents seront signés entre les parties et permettront le mandatement d'une subvention initiale relative à l'exercice 2021.

Par ailleurs, la convention cadre de l'association APELIPA - Le Jardin Couvert arrivant à échéance, il convient d'adopter une convention cadre pluriannuelle d'une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Vu ledit modèle de convention d'application ;

Vu ladite convention ;

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

1. Les subventions énumérées dans le tableau ci-dessus, d'un montant total de 6 797 100 euros, sont allouées aux organismes précités.

2. Le modèle de convention d'application et la convention-cadre susvisés sont approuvés.
3. M. le Maire est autorisé à signer la convention-cadre, ledit modèle de convention d'application financière et tous les documents y afférents.
4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, article 65748, fonctions 4221 et 4212, programmes « ENGESTION » et « ENACTIONS ».

**Mme REYNAUD :** Mme la Maire, chers collègues, je souhaite revenir sur cette délibération pour laquelle nous allons bien sûr voter, mais je suis un petit peu inquiète par le faible montant qui est accordé dans cette première tranche de subvention. En effet, vous avez bien indiqué que pour les MJC, centres sociaux et maisons de l'enfance, la subvention était de 80% du montant annuel. Ce qui était également le cas précédemment pour toutes les crèches associatives. Là, vous proposez 40 % seulement, je trouve que pour une année qui est encore une année de COVID, qui suit une année compliquée, avec des crèches qui ont dû fermer, des crèches qui ont dû avoir recours à des frais supplémentaires occasionnés par des achats de masques, etc. Avec des crèches qui ont parfois fermé, avec des parents qui sont venus moins souvent amener leurs enfants parce qu'ils craignaient la maladie. Je ne voudrais pas que des crèches, notamment je pense aux crèches parentales se retrouvent en difficulté financière par manque de moyens. Je comprends bien que vous souhaitez, comme l'a écrit un article que j'ai pu lire qui a pour titre « Lyon reverdit ses crèches », mais il n'empêche que dans le même article je lis « la ville ne part pas de rien. Des associations ont déjà mis en place des initiatives et projets proches de ce qu'elles souhaitent faire ». On voit que là aussi nous étions déjà très en avance et que nous avons déjà fait beaucoup de choses en la matière avec nos associations. Je repense vraiment à cette richesse associative que nous avons, au nombre d'associations importantes qui gèrent des crèches et que j'ai peur que vous les mettiez en difficulté. J'aimerais donc savoir à quel moment vous allez voter une deuxième tranche. Vous ne pouvez pas attendre l'automne pour leur verser le complément de la subvention. Je vous remercie.

**M. PORTIER :** Juste un mot pour rassurer Mme REYNAUD et lui dire que nous veillerons à ne pas mettre en difficulté les crèches associatives. Je n'ai pas l'information sur la date de la deuxième tranche mais je la donnerai au prochain conseil ou le plus rapidement possible.

**Mme la Maire :** Effectivement beaucoup de crèches associatives et crèches municipales sont déjà orientées vers des projets verdoyants, comme vous l'avez souligné Mme REYNAUD. Nous n'allons pas tout jeter pour recommencer, mais nous allons bien nous appuyer sur l'existant pour continuer et développer encore plus. M. PORTIER je vous laisse la parole pour encore une petite minute.

**M. PORTIER :** Je tenais à prendre la parole en cette fin de conseil pour un mot un peu plus personnel. Du fait d'une évolution professionnelle prochaine, je ne vais plus être en mesure d'assurer correctement le portage de mes deux délégations. Mme la Maire a accepté de me décharger de ces délégations, je l'en remercie. Je quitte ce rôle de délégué avec regret mais je crois savoir avoir des successeurs motivés pour les reprendre.

**Mme la Maire :** Merci M. PORTIER pour cette annonce, j'annoncerai donc les successeurs après avoir voté ce rapport. Parce que nous ne l'avons pas voté.

**Mme REYNAUD :** Juste un petit mot pour rajouter qu'effectivement la délégation de la petite enfance est une délégation que l'on n'estime pas suffisamment et c'est une délégation très importante qui demande beaucoup de travail, une relation notamment avec les parents, avec les associations, avec tous les agents, tous les services. Ceux qui travaillent autour des familles, puisqu'il

y a aussi les familles, le soutien à la parentalité, les assistantes maternelles, les lieux d'accueil enfants/parents c'est très vaste et c'est vrai qu'on ne parle pas suffisamment de l'importance de cette délégation.

**M. COLLOMB** : Pour remplacer M. PORTIER, vous pouvez la prendre.

**Mme la Maire** : Merci M. COLLOMB c'était une suggestion à laquelle je n'avais pas pensé, mais je corrobore ce que vous dites : c'est une délégation qui est très prenante et je voulais absolument nommer un homme à cette délégation parce que je croyais que c'était aussi important d'avoir une vision masculine pour la petite enfance qui est souvent le domaine de la femme. Je vais nommer Antoine JOBERT à cette délégation. Pour prendre la qualité de vie des aînés parce que c'est effectivement une délégation qui était assez complète que portait M. PORTIER qui ne pourrait pas être endossé par une seule personne je nomme aussi Amaïa SAINZ-RUIZ qui assurera la continuité voilà pour cette annonce. Mais par contre n'oublions toujours pas le vote de cette délibération je vais donc mettre la délibération aux voix.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.*

---

## **16 - Vœu du 9<sup>e</sup> arrondissement relatif à une demande de programmation et de réalisation d'un collège sur le secteur de Vaise**

---

Rapporteuse : Blandine REYNAUD

Notre arrondissement s'est transformé profondément ces 25 dernières années. Autrefois il s'agissait d'un arrondissement dortoir avec, dans le quartier de Vaise, des entreprises comme les usines CLAUDE ou la RHODIACETA. L'arrivée du métro D, de nouvelles entreprises, établissements d'études supérieures, la construction d'immeubles, ont radicalement changé le quartier et son image, le rendant désormais très attractif, et incitant nombre de jeunes familles à venir s'y installer. Cette période de crise sanitaire montre aussi à quel point l'éducation, et le lien physique avec les enseignants, est primordial. Il est donc indispensable d'accompagner au mieux nos enfants, éviter le décrochage scolaire et leur permettre d'obtenir plus tard un métier.

Le collège de Vaise, Jean de Verrazane, situé juste à côté de la mairie et du métro Valmy sera dans les prochaines années, insuffisant pour accueillir tous les enfants. Le pôle automobile de la rue Marietton va disparaître.

La Métropole de Lyon travaille actuellement sur sa PPI 2020-2026. Dans ce contexte, le conseil d'arrondissement du 9<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu qu'un collège soit programmé et réalisé sur cet emplacement dans ce mandat.

**Mme la Maire** : Merci Mme REYNAUD. Pour rappel, dire que la gestion et la création des collèges relèvent des compétences de la Métropole. Cette Métropole résonne sur des bassins de population et non sur les arrondissements en l'occurrence le bassin du 9<sup>e</sup> intègre des communes avoisinantes. Nous avons évidemment étudié en détail votre vœu qui paraît intéressant, mais il n'y a pas de chiffre, ce n'est pas détaillé. Nous sommes allés chercher les projections auprès de l'inspection académique, auprès des services de la ville, de la métropole, du rectorat. Il s'avère que pour le collège Jean de

Verrazane, il y a bien une augmentation prévue sur les 3 prochaines années de 4 élèves. Actuellement la projection 2021 est à 411 élèves, 422 pour l'année 2022. Il y a effectivement des endroits de tensions auxquels nous pouvons répondre dans un premier temps par des modifications de carte scolaire. Etant donné les capacités des collèges de l'arrondissement, il peut y avoir en solution tampons, des changements de cartes scolaires pour pouvoir mettre un peu plus d'étudiants dans un collège qui aurait des capacités d'accueil. Vous imaginez bien que nous avons de bonnes relations avec nos collègues de la Métropole et que nous allons leur faire confiance sur la programmation pluriannuelle des investissements et ils nous ont bien confirmé qu'il y avait une poussée démographique sur l'arrondissement et qu'ils travaillent déjà à une réserve foncière pour le mandat prochain. Potentiellement, ils travaillent sur un collège pour le mandat prochain. Pas sur la PPI 2020-2026. Je vais tout de même faire un petit commentaire : vous étiez au pouvoir bien avant nous et s'il fallait prévoir, mettre un emplacement réservé PLUH, faire des réservations foncières par des établissements du premier et deuxième degré, vous auriez pu le faire le moment venu. Je m'interroge donc sur le fait que vous ne l'ayez pas fait puisque de toute façon l'augmentation des inscriptions scolaires ne date pas d'hier. Effectivement depuis 2010 ses augmentations augmentent et qu'en 2014 il y a eu une progression assez rapide donc à priori à ce moment-là, avec les mêmes chiffres, vous n'avez pas vu l'intérêt de faire un collège ou de faire des réserves foncières. C'est pour ça que nous ne voterons pas votre vœu Mme REYNAUD bien que nous ayons conscience que la poussée démographique soit là et qu'un collège sera sans doute nécessaire à l'horizon 2026-2032.

**M. COLLOMB :** Mme la Maire, je vous conseille de vous méfier des chiffres qu'on vous donne et des prévisions que l'on fait. Parce que c'est comme cela que nous avons été mis en difficulté pour les écoles primaires. Lorsque je suis revenu du ministère, j'ai lancé les écoles qui vont sortir dans les prochains temps, malgré les prévisions qu'on me donnait à savoir, des mesures de carte scolaire, etc. Mais si la Métropole, comme je le souhaite continue à être attractive démographiquement, le 9<sup>e</sup> va l'être parce que nous aurons tout ce quartier qui va effectivement se modifier. Sur la Duchère nous allons continuer à bâtir et nous allons avoir un ensemble qui démographiquement sera extrêmement attractif. La population, comme vous le savez d'ailleurs, change un peu. La moyenne d'âge de l'arrondissement diminue et celles et ceux qui viennent en général sont plutôt des familles avec des enfants. Si on n'y prend pas garde vous serez mise devant des difficultés extrêmement importantes. Il vous faut donc essayer de les prévenir.

Avant de terminer cette intervention, je voudrais vous posez une question : dans tous les arrondissements, je crois sauf le 9<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> sont passées des délibérations sur la vidéo-verbalisation. Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, comme ailleurs on est en train de faire des pistes cyclables, c'est important qu'il n'y ait pas les gens qui stationnent sinon les bouchons risquent d'être extrêmement importants. Pouvez-vous m'expliquer ce mystère du 9<sup>e</sup> arrondissement parce que les rues Marietton et de Bourgogne sont quand même des voiries relativement surchargées où nous n'avons pas besoin de voitures qui puissent stationner où la vidéo-verbalisation serait aussi utile. D'ailleurs, j'étends ma question en disant sur les aspects plus globaux de vidéo-projection et le 9<sup>e</sup> arrondissement a aussi besoin est-ce que finalement la réflexion que vous aviez entamée a été menée jusqu'au bout et est-ce que vous avez maintenant une doctrine qui est fixée ?

**Mme la Maire :** Sur la vidéo-verbalisation, M. COLLOMB nous allons vous répondre dans un deuxième temps, je voudrais tout de même qu'on finisse sur le collège. Comme je vous l'ai dit on parle plus d'une temporalité, les effectifs jusqu'à présent ne nous montrent pas, les projections ne nous montrent pas qu'il y a un besoin urgent de construire un collège demain. Par contre après-demain oui sans doute, vous parliez de la Duchère et je suis un petit peu étonnée de votre remarque. En effet, au niveau de de la rénovation urbaine de la Duchère, le nombre de collégiens a diminué. Il y

a donc potentiellement des capacités dans ce collège puisque vous savez qu'on a fait tomber des barres pour mettre des logements d'accès à la propriété ou des logements intermédiaires. Il y a une question de moralité de ne pas vouloir forcer la main à la métropole avec laquelle nous sommes entretenus et je réitère mon appel à ne pas voter favorablement pour ce vœu que je vais donc le mettre aux voix. Après nous vous répondrons M. COLLOMB sur la vidéo-verbalisation qui est un mystère pour le 9<sup>e</sup> arrondissement.

**M. COLLOMB** : C'est une occasion pour la fin de votre mandat. Je ne vous souhaite que du bien.

**Mme la Maire** : Merci de vous préoccuper de notre mandat. Il y a M. OTTAVIANI qui veut intervenir rapidement s'il vous plaît.

**M. OTTAVIANI** : Je veux dire à la première phrase qui a été dite comme quoi le 9<sup>e</sup>, c'était un arrondissement dortoir alors je ferais juste la comparaison avec le 5<sup>e</sup> ou avec le 6<sup>e</sup> arrondissement. Alors maintenant si on dit dortoir parce qu'il y a pas mal de classe populaire, c'est une façon de voir mais bon pour moi à ce moment, il s'agit de ségrégation donc déjà là c'est clair et net le vœu je le rejette très nettement.

*Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.*

*Le conseil émet un avis défavorable : vœu rejeté : 3 voix pour : Gérard COLLOMB, Blandine REYAUD et Alain GIORDANO.*

**M. JOBERT** : Merci Mme la Maire, je remercie M. COLLOMB de me laisser l'occasion d'expliquer la position de la mairie d'arrondissement sur la question de la vidéo-verbalisation qui a fait l'objet de débats et couvertures médiatiques. Il s'agit d'une question sensible sur laquelle on avance avec prudence et beaucoup d'humilité. On a considéré collectivement qu'à ce stade-là, nous n'avions pas tenté des aménagements ou essayé de déployer des outils, notamment en matière d'aménagements urbains qui nous permettraient de dire que nous n'avions pas d'autres solutions que d'utiliser et de déployer la vidéo-verbalisation qui est tout de même un outil à destination d'un contrôle du corps social. Je crois qu'il faut garder en tête que l'usage de la technologie à usage d'un contrôle du corps social doit être un dernier recours et est aussi un aveu d'échec sur un certain nombre de comportements et de délits routiers. C'est la première chose qui nous conduit à nous dire, en début de mandat, sur un certain nombre de phénomènes que nous avons constatés, que les habitants du 9<sup>e</sup> ne vont pas nous faire remonter, nous préférons essayer de déployer d'autres outils. Par exemple, la verbalisation humaine dans les rues parce que nous pensons que c'est beaucoup plus intéressant en matière de cohésion sociale d'avoir des agents de verbalisation sur le terrain mais également des questions de réaménagements de la voirie pour essayer de mettre fin à un certain nombre de délits routiers, notamment des délits de stationnement. C'est la première chose que je souhaitais partager avec vous. Je crois qu'il y a aussi quelque chose de plus politique, de plus global qui nous a amené à freiner. L'arrondissement, comme d'autres quartiers a été victime, d'un certain nombre de faits, souvent assez graves, des voitures brûlées, des fêtes violentes urbaines, des dégradations de bâtiments publics. Un certain nombre de faits que nous condamnons collectivement. Il nous semble important de manifester par notre prudence sur la vidéo-verbalisation, la priorité que nous mettons à essayer de diminuer voire de faire cesser ces phénomènes qui empoisonnent la vie des habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement au quotidien. Je pense que c'est important que l'action publique se donne des priorités et les assume publiquement. Quand on va dresser des PV à tout à chacun par vidéo-verbalisation, ça peut donner l'impression d'avoir une forme de dissymétrie de moyens entre une

action forte sur des problèmes de stationnement et une action qui peut apparaître comme moins efficace et efficiente sur les vrais problèmes des habitants. C'est ce qui nous amène là encore à afficher les priorités qui nous amène à prendre un peu plus de prudence sur la vidéo-verbalisation. C'est la deuxième chose que je voulais partager. Dernière chose plus globale sur l'usage de la vidéo-protection ou surveillance, je crois que notre position est assez claire depuis le début de ce mandat. On ne fait pas de dogmatisme, on a la volonté d'utiliser correctement cet outil comme un outil parmi d'autres à destination de la sécurité des habitants. Il y a un audit qui a été lancé, qui fait suite à des travaux de recherches qui ont été menés d'ailleurs sous votre mandat sur l'usage de la vidéo-protection à Lyon. Ce premier bilan donnait l'impression que les caméras de Lyon n'étaient pas suffisamment bien utilisées, peut-être en raison d'un positionnement qui n'était pas forcément le meilleur. L'idée dans le mandat, c'est de réfléchir à comment optimiser l'usage de la vidéo-surveillance ou protection plutôt que d'annoncer l'augmentation de notre parc de caméras. J'espère vous avoir apporté les réponses, je serais ravi de pouvoir poursuivre le débat avec vous, comme avec d'autres habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement, parce que je crois que c'est une question sur laquelle on ne peut pas avancer de manière anodine. C'est pour ces raisons que notre délibération n'apparaît pas aujourd'hui, ce qui ne nous empêchera pas, si le besoin s'en ressent, d'intégrer le 9<sup>e</sup> arrondissement dans l'espace de vidéo-verbalisation durant le mandat. Je vous remercie.

**M. COLLOMB :** Si je comprends bien, il n'y a pas une politique uniforme sur la Ville de Lyon. C'est arrondissement par arrondissement que l'on décide qu'on est pour la vidéo-verbalisation ou pas. Demain pour la vidéo-protection ou pas. Ça me semble un peu curieux comme style de gouvernance d'une ville parce que finalement, les problèmes sont globaux. Si vous nous dites ce n'est pas nécessaire là pourquoi ça serait nécessaire dans le 5<sup>e</sup> arrondissement par exemple ? Il y a quelque chose qui m'échappe dans la façon dont se profile la gestion de la ville.

**Mme la Maire :** Je ne sais pas si M. JOBERT voudra reprendre la parole mais pour l'instant il s'agit de s'appuyer sur des caméras déjà existantes M. COLLOMB. La vidéo-verbalisation s'appuiera sur des caméras installées. C'est aussi un élément qui nous a fait pencher sur le fait de prendre un petit peu plus de recul et d'attendre d'avoir un peu plus de résultats, par rapport à cette politique sur le 9<sup>e</sup> arrondissement. Est-ce que M. JOBERT veut reprendre la parole ou est-ce qu'on en reste là ?

**M. JOBERT :** Je rajoute un simple petit mot pour rassurer M. COLLOMB sur l'explication d'une forme de choix, de différences entre mairies d'arrondissement. Ce choix se justifie par le fait qu'il y a finalement peu de secteurs qui justifient l'usage de la vidéo-verbalisation et que nous essayons de tenter d'autres choses en matière de voirie. Nous n'avons pas les mêmes problématiques en matière de délinquance routière que d'autres arrondissements, c'est pourquoi nous faisons ce choix. C'est un choix de proximité et c'est, je crois, tout l'intérêt d'avoir des mairies d'arrondissement qui soient porteuses, engagées et qui connaissent leur territoire.

**M. DRIOLI :** Quelques éléments sur cette question-là, rappeler quelques notions de vocabulaire. Il n'y a pas de vidéo-protection, il y a de la vidéo-surveillance, de la vidéo-verbalisation mais pas de vidéo-protection. Je crois qu'il est important de rappeler ces éléments-là. Les mots ont un sens et je pense que la présence humaine protège mais la vidéo ne protège pas. Elle peut faire intervenir que trop rarement immédiatement sur des faits, mais nous le savons très bien. J'ai déjà pu voir, visiter de CSU dans l'agglomération lyonnaise. Les opérateurs qui sont derrière les caméras ne voient pas tout et malheureusement, c'est d'abord la présence humaine qui permet de protéger et d'intervenir. Nous avons hérité sur la Ville de Lyon, d'une manière globale, d'une situation assez catastrophique qui est l'héritage de Gérard COLLOMB, où depuis 2001, d'énormes sommes ont été mises pour financer la vidéo-surveillance. Au final, de quoi avons-nous hérité ? La presque île en colère ? C'est ça l'héritage de Gérard COLLOMB sur Lyon, à vouloir mettre des caméras partout, c'est l'affaiblissement de la

sécurité, de la tranquillité des Lyonnais et des Lyonnaises. C'est la presqu'île qui se met en colère en fin de mandat et donc un héritage que nous avons aujourd'hui. Je crois que les questions de tranquillité et les questions de sécurité des Lyonnais et des Lyonnaises, c'est une politique équilibrée où il faut à la fois intervenir par de la présence humaine, de la présence de la police municipale mais également de la présence en amont des passages à l'acte sur toutes les questions de prévention, d'éducateurs de prévention, pour faire en sorte d'intervenir massivement dans tous les quartiers. Là aussi les politiques qui ont été nommées tant au niveau de la ville, qu'au niveau de la métropole ont affaibli ce secteur et ont abouti à ces résultats catastrophiques dont nous héritons. Je souhaitais quand même le dire parce qu'on ne peut pas stigmatiser des populations, stigmatiser des quartiers, des arrondissements. Dire que les caméras sont la solution, car je crois qu'il est dangereux d'avoir cette vision de la société du tout robot qui permettrait soit disant d'apporter la solution à la tranquillité et à la sécurité des femmes et des hommes, des enfants de notre ville. Je vous incite d'ailleurs à regarder cette émission sur la 5 sur la vidéo-surveillance qui permet surtout de voir nationalement ces politiques-là qui méritent davantage de débats, de recherches et d'évaluations pour pouvoir prendre position. Je terminerais là-dessus, une bonne politique de sécurité de prévention, doit reposer à la fois sur la sécurité, sur je dirais la verbalisation, sur la sanction mais également sur la prévention. Je crois que nous devons et nous allons nous y atteler, assumer et assurer cet équilibre avec des actions de prévention, avec de la présence humaine sur la prévention, de la présence humaine sur la sanction mais également de mettre en place des actions de prévention sur les questions de sécurité routière, de stationnement. Je préfère que l'on ait d'abord des actions d'information, d'éducation avec de la présence humaine auprès des Lyonnaises et des Lyonnais avant de forcément parler d'une société du tout robot, qui serait encore un recul sur la liberté et pas un résultat. Je suis désolé de vous le dire M. COLLOMB, mais depuis 2001 vous avez décidé d'une politique de sécurité d'abord basée sur la vidéo-surveillance, on en voit les conséquences et les résultats catastrophiques sur la presqu'île. Merci.

**M. COLLOMB** : J'assume la différence avec M. DRIOLI, lui parle de vidéo-surveillance, moi je parle de vidéo-protection. Lorsqu'il y a eu, par exemple, une tentative d'attentat dans la rue Victor Hugo, si nous n'avions pas eu des systèmes de vidéo-protection, nous n'aurions pas pu suivre les déplacements de l'auteur de l'acte et il n'aurait pas été arrêté. Quelques temps après ce pourquoi il avait échoué rue Victor Hugo, il aurait peut-être pu le commettre de nouveau à la Part-Dieu, par exemple, un jour de grande affluence. M. DRIOLI, je vous mets en garde, aujourd'hui notre société est une société compliquée faites-vous expliquer par le Procureur de la République, par le Préfet de Police, ce qu'est notre société, pas en surface mais en profondeur. Un certain nombre de quartiers sont en difficultés. Vous savez ce dont vous parlez sur la presqu'île. Vous me l'attribuez, mais je n'étais plus président de la métropole. Si j'avais été président de la métropole, j'aurais borné la rue Edouard Herriot, de manière à ce qu'il n'y ait plus effectivement ce qui se passe qui est totalement inadmissible. Comme je n'étais pas président de la métropole et que nous ne pouvions pas faire des travaux définitifs, nous avons fait des travaux provisoires. De la même manière, ce qui se passe sur Gabriel Péri est totalement inadmissible mais c'est un certain nombre de gens qui sont assez proches de vous qui font en sorte que sur ce quartier, on ne puisse pas prendre les mesures qui devraient être prises. On sait ce qui se passe, on sait quels sont les auteurs, le marché noir, des vendeurs de cigarette, etc. Aujourd'hui, on n'agit pas, parce qu'agir ce serait idéologiquement incorrecte. Or, je trouve qu'il faut protéger la tranquillité des habitants de Lyon, je l'ai toujours dit : la tranquillité publique, c'est la première des libertés.

**Mme la Maire** : Je suis désolée M. COLLOMB, mais je ne peux pas vous laisser dire que la situation de Gabriel Péri soit arrivée comme ça, du jour au lendemain et qu'on ne fasse rien du tout.

**M. COLLOMB :** Ce n'est pas arrivé du jour au lendemain.

**Mme la Maire :** C'est une priorité de mandat des écologistes et de la maire du 7<sup>e</sup> arrondissement conjointement avec la maire du 3<sup>e</sup> arrondissement, de trouver des solutions pour remédier à cette insécurité, aux incivilités de la place Gabriel Péri. Idéologiquement parlant, nous n'allons pas laisser faire. Je ne pouvais pas vous laisser dire, je laisse M. CARPENTIER s'exprimer car ce sujet qui n'est pas à l'ordre du jour, suscite beaucoup d'intérêts et puis nous concluons ce conseil d'arrondissement.

**M. CARPENTIER :** Je voudrais rentrer très rapidement dans un peu de concret par rapport à ce qu'évoquait Antoine Jobert sur des pistes cyclables. Il n'y a pas de sujet de vidéo-verbalisation dans ces rues car on n'a pas de remontées de difficultés liées à du stationnement abusif sur les pistes cyclables. Par contre, le secteur qui était principalement envisagé, c'était à la Duchère. Le constat qu'on a fait, c'est que la voirie qui a été aménagée au moment de l'ANRU, s'est faite sans réflexion sur les usages et de fait, elle est mal utilisée. Il y a une question peut-être d'incivilités, mais il y a déjà dès le départ, une question de voirie qui est mal pensée, mal conçue et sur laquelle tout le monde est relativement unanime que ce soit à la mission Duchère ou dans les services pour dire aujourd'hui qu'il ne faut pas reproduire en termes de voirie et d'espace public, ce qui a été fait sur le plateau. Il va falloir trouver une solution à moindre coût pour rattraper parce qu'aujourd'hui c'est raté. Je parle principalement des voiries à double sens en zone résidentielle et sans desserte d'entrée de garages.

**M. GIORDANO :** On est parti sur un sujet sur lequel je ne voulais pas obligatoirement intervenir mais en 2001, il se trouve que nous avons lancé une étude sur tout ce qui se passait dans le monde au niveau de la vidéo-surveillance. J'étais représentant du groupe des verts pour suivre et donner l'avis des verts de l'époque. On avait nos avis qui venaient aussi de décisions nationales et de débats nationaux sur ce sujet. Je n'étais pas, c'est le moins qu'on puisse dire, un défenseur de la vidéo-surveillance. Ce que je veux dire, je ne veux pas rentrer dans le débat à ce niveau-là mais c'est que la vidéo-surveillance est un outil, ça dépend comment on l'utilise. Gérard COLLOMB a cité des affaires où on avait pu trouver une solution. Dans ce comité d'éthique de la vidéo-surveillance, on avait vu des solutions qui étaient bonnes, des solutions qui étaient mauvaises, ça dépend aussi beaucoup de l'espace public tel qu'on le traite. Souvent, vous parlez de la présence humaine, vous avez raison mais également, l'éclairage, c'est-à-dire si vous avez des hommes qui sont bien éclairés, des fois c'est même meilleur que la vidéo-surveillance. Une chose qui est sûre et je voulais juste dire ce point de vue, a un effet qui lui est reconnu dans toutes les études : l'effet plumeau. Si vous mettez la vidéo-surveillance quelque part vous allez créer un déplacement et les problèmes vous allez les trouver à côté. C'est une chose qui a été observée de nombreuses fois. La seule chose que je ne comprends pas et je demande que vous ayez une cohérence là-dessus, c'est que des arrondissements partent en disant « oui » et d'autres partent en disant « non ». Je ne veux pas relancer le débat là-dessus mais je dis faites attention parce qu'avec l'effet plumeau, il vaut mieux avoir une cohérence globale. On fait ou on ne fait pas dans telles conditions. Je peux admettre à la limite tous les points de vue et les comprendre, mais en tout cas des arrondissements qui le feraient et d'autres qui ne le feraient pas, je mets certaines réserves. Regardez ces études et regardez ce dont je vous parle, c'est-à-dire l'effet plumeau de report d'un quartier sur un autre.

**Mme la Maire :** Effectivement, c'est très intéressant, je voudrais quand même recentrer le débat qui s'est improvisé dans ce conseil d'arrondissement. Nous parlons bien de vidéo-verbalisation donc il ne s'agit pas de vidéo-surveillance. Cette vidéo-verbalisation verbalise les incivilités notamment liées aux voitures garées de façon anarchique, sur les trottoirs, sur les pistes cyclables, etc. Je ne vois pas d'effet plumeau si on veut se garer devant la boulangerie dans le 9<sup>e</sup>, cela ne va pas aboutir à un déplacement du problème dans le 5<sup>e</sup>. Je ne vois pas. Le débat est sur la vidéo-verbalisation. Je pense

qu'on va conclure ce sujet si vous le voulez bien. Je vous souhaite à tous une bonne soirée et vous dire la date du prochain conseil d'arrondissement est fixée au 9 mars 2021. Pour l'instant, nous sommes incapables de dire si nous pourrions le faire en présentiel ou si nous devons le reconduire en visio-conférence. Nous vous tiendrons informés, je vous souhaite à tous une très bonne soirée.

La séance est close à 21h.